ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE

A-5
140 b

CHARTREUSE de MARSEILLE

Sainte Marie-Madeleine

(PROVINCE DE PROVENCE)

Monsieur Marc DUBOIS
(Histoire et Documents)

Hommage de l'Auteur

ICONOGRAPHIE

DU MONASTERE DES CHARTREUX DE MARSEILLE

CONTENANT

39 REPRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES

SOUVENIRS DU PASSE DE CE COUVENT

-----ooooo-----

Par

MARC DUBOIS

Président de la Section d'Archéologie, à la Société de Statistique d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence.

Membre de la Société Dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie de Grenoble.

- 1 9 2 3 -

HISTORIQUE DU MONASTERE. (1)

Dès l'année 1214, les Chartreux possédaient à Marseille une maison que leur avait donnée Pierre Bermond, prévôt de l'église de cette ville. En 1249, sur la demande de l'évêque Benoît d'Alignon, ils l'échangèrent pour une autre contigüe au couvent des Frères Mineurs. Cette dernière servait d'Infirmerie et de pied à terre aux moines de Montrieux et aurait été démolie en 1524, lorsqu'on fit les préparatifs de défense contre l'armée de Connetable de Bourbon qui portait la terreur dans le pays.

Un siècle plus tard, D. Pacifique de MONT, prieur de Villeneuve et ses religieux, voulant témoigner à Dieu leur reconnaissance pour la prospérité temporelle et spirituelle qu'il leur avait largement départie, formèrent le dessein de fonder une nouvelle Chartreuse. Ils choisirent Marseille pour y édifier ce nouveau Monastère.
".....Ils préférèrent ce terroir à tout autre de la Province, pour plu-"sieurs raisons, qui le faisaient envisager comme l'endroit le plus favo-"rable à cette entreprise ..... que Marseille était une ville où on "trouvait plus d'avantages que partout ailleurs pour les nécessités de "la vie, à cause de son climat et de sa situation ainsi que de son com-"merce sur l'une et l'autre mer. Sa solitude serait moins troublée de "son voisinage que d'un autre à cause que presque chaque habitant ayant "une bastide, il ne va guère se divertir ailleurs les jours de Fête. Le "cloître de Marseille se trouvant aussi solitaire que s'il était au mi-"lieu d'un bois....." -(Archives B.D.R. Chartreux 18. H. 1 à 8 Fondation.)

Le projet que la municipalité de la ville avait favorablement accueilli, reçut du Général de l'Ordre en Décembre 1632 et le 15 Mars 1633 on acheta pour la somme de 26.000 livres une propriété située près du bord du ruisseau du Jarret de Gontardy appartenant a M. De Chateaufort, l'acte fut passé par devant M. Poncy, notaire; d'autres propriétés voisines furent encore acquises par la suite.

Cette nouvelle Chartreuse fut fondée sous le vocable de Sainte Marie Magdeleine, nom du quartier ou il était situé.

Le 8 Septembre 1633, le mèréchal de l'Hospital, marquis de Vitry, gouverneur de Provence, posa la première pierre qui fut bénite par François de Loménie, évêque du diocèse.

En 1637 quatre cellules furent construites. La première, qui était destinée au Père Vicaire, fut fondée par François de Foresta, juge du palais et les trois autres par M. De Valbelle, J. de Garnier et Louis de Paule, président au Parlement d'Aix. Elles étaient terminées en 1640 et les Pères qui jusque là avaient habité une vieille bastide située près du ruisseau du Jarret, s'y installèrent au mois d'Avril de l'année suivante. Les autres bâtiments s'élèvent peu à peu avec le concours des familles les plus notables de la ville. Au mois de Mai 1656, Louis XIV prit la Chartreuse sous sa protection.

Lorsque la salle du Chapitre fut achevée en 1657, les religieux l'utilisèrent pour la célébration des Offices, en attendant la construction de l'Eglise qui ne fut terminée qu'en 1696.

---

(1)- Archives des B.D.R. Ecclésiastiques, clergé séculier, Chartreux. 18. H. 1 à 8 - Maisons de l'Ordre des Chartreux.- Montreuil-sur-Mer - Tournay - 1913. vol. 1e pages 147 à 148.

Le Monastère et ses dépendances, ainsi que nous le montre un ancien plan conservé à la Salle des Cartes à la Grande Chartreuse, occupait en largeur tout l'espace du quartier construit aujourd'hui entre le Jarret et le Chemin des Chartreux .

Les Chartreux possédaient encore d'autres biens dans la ville. Dans la rue appelée de nos jours, rue des Chartreux, ils étaient propriétaires de trois maisons contigues, dont l'une appelée l'Hospice avait une chapelle et des appartements à l'usage des Chartreux. Ces maisons étaient en dehors de la ville .

Les Pères, outre leur couvent, possédaient encore au moment ou éclata la Révolution, deux moulins, huit propriétés de 130 carterades et en plus des trois maisons de la rue des Chartreux dont il a été parlé ci-dessus, une maison rue de la Glace, une autre boutique, rue de Rome et plus de 60 articles de directe sur divers immeubles.

La Chartreuse vécut un siècle et demi, depuis sa fondation jusqu'au décret de l'Assemblée Nationale du 20 Février, 19 et 20 Mars de l'année 1790 qui obligea les moines à quitter leur retraite.

Tous les biens furent saisis, les bâtiments furent vendus, l'Eglise dépouillée de ses richesses, tout fut dispersé, et aujourd'hui, il ne reste que bien peu de choses de ces souvenirs du passé.

Après la Révolution, les acquéreurs des bâtiments de la Chartreuse les revendirent à la ville qui, sauf l'Eglise et quelques autres constructions les fit raser, afin de tracer de nouvelles artères destinées à l'agrandissement de la cité. L'Eglise sert maintenant aux services religieux de cette agglomération qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de "Quartier des Chartreux".

Les Frères des Ecoles Chrétiennes qui avaient acheté une partie des terrains, y construisirent vers 1850, un grand établissement et le conservèrent jusqu'à leur départ en 1901. Il ne reste de la Chartreuse, à côté de l'Eglise que l'Hotellerie affectée aux patronnages de la paroisse.

J'avais espéré que je pourrais timbrer du blason de la Chartreuse, la première page de cette Iconographie et en mettre le sceau à la dernière; mais l'un et l'autre m'ont mis en face de difficultés que je ne veux pas appeler invincibles, mais que du moins je n'ai pu vaincre pour l'instant.

Première déception : L'aimable Archiviste de la Grande Chartreuse (présentement à la Chartreuse de Farnetta (Lucca)dont le riche Armorial renferme le blason de presque toutes les Chartreuses présentes et passées, se trouve muet en ce qui regarde la Chartreuse de Marseille.

J'avais sous les yeux la " Monographie de la Chartreuse de Marseille" par Verany, qui donne en frontispice un blason qu'il décrit minutieusement à la page 29, sans indiquer d'ailleurs aucune source. Mais à première vue le dessin est faux: Il a mis les clefs, poignées en haut et panneton en bas, ce qui est contraire à toute règle hiéraldique. La description ne l'est pas moins "d'azur à deux clés d'or, posées en sautoir". Il n'y a rien à dire; mais il ajoute " surmontées d'un globe d'azur croisetté et cerclé d'or" ! Comment ? Un globe d'azur sur fond d'azur ? Email sur émail,c'est impossible ! On sent là, une main fantaisiste sans aucun caractère de sincérité. Au moins faudrait-il lire ainsi pour respecter les règles héraldiques et l'histoire : " D'azur, à deux clés dor posées en sautoir, surmontées d'un globe du même croisetté et cerclé avec la devise, etc..." Verany est d'ailleurs le seul qui parle de ce globe. Ce sont les armes de la Grande Chartreuse, et nous ne croyons pas que ce blason est jamais existé, pas plus sous sa forme fautive,qu' avec la correction proposée.

Une autre tentative m'a porté vers l'Armorial de France ou en 1696, Louis XIV, fit consigner tous les blasons de France et de Navarre. Il porte 32,222 p. 770 et 32,257 p. 1375 (fig.314) : " D'azur à deux clés d'argent passées en sautoir et une boette couverte d'or brochant en coeur sur les deux clefs." Nous croyons aussi cette description fantaisiste, comme celle que fait le même Armorial 32,204 p.184 et 32.238 p. 133 du blason de la Grande Chartreuse qu'il dit " D'argent à un monde d'azur cintré et croisé d'une croix fleuronnée d'or, entourée de 7 étoiles de même etc...". Emaux et métaux sont faux, car en réalité la Grande Chartreuse porte d'azur au globe d'or cintré et croisé entouré de 7 étoiles de même.

Les remarquables gravures qui ornent l'ouvrage : Maisons de l'Ordre des Chartreux 1913, ont à la p. 150 le plan de la Chartreuse de Marseille et le dessinateur a voulu y faire figurer quelque symbole: en deux ovales qui peuvent être écus ou sceaux, il a mis dans l'un Ste Magdeleine avec son vase d'albâtre à genoux au pied d'une croix, dans l'autre les 2 clefs en sautoir mais pannetons en bas, comme dans Verany!

Enfin le Prieur de la Grande Chartreuse dans une lettre du 16 Décembre 1632 (et non pas 13 comme écrit Verany) déclare que, comme à toutes les maisons de l'Ordre, la Chartreuse de Marseille doit adopter les armoiries du Fondateur, la Chartreuse de Villeneuve en l'espèce; et comme celle-ci avait usé de deux blasons, les armes complètes de son fondateur Innocent VI et seulement les 2 clefs en sautoir qui le désignaient suffisamment, le R.P. décide que ces dernières seront adoptées par Marseille.

Somme toute vu la divergence ci-dessus rapportée; il semble plus sûr de s'en tenir aux armes de la maison fondatrice, c'est-à-dire, le champ de gueule avec les clefs d'or en sautoir (panneton en haut bien entendu). Et si on veut y ajouter une particularité qui ne regarde que la Chartreuse de Marseille, on y mettra, comme dans l'Armorial de 1696 " la boette couverte d'or brochant en coeur sur les deux clefs" c'est-à-dire le vase d'albâtre plein de parfums que Ste Magdeleine répandit sur les pieds de Jésus.

Nous n'avons guère été plus heureux en ce qui concerne le sceau. Vallier dans son beau volume illustré "Sigillographie de L'Ordre des Chartreux, imprimerie de Notre-Dame des Prés, Montreuil sur Mer, 1891 ne donne p. 309 et planche XXXIII, N° 14 qu'un seul sceau pour la Chartreuse de Marseille, et en mauvais état de conservation, dont l'empreinte a été fournie par M. Maignien, bibliothécaire municipal de Grenoble sans indication de source.. En voici la description : "... Massilise a. cart. villoe(Vallier pense qu'il faut compléter : novoe fundata). Armes de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, dont l'écusson aux deux clefs en sautoir est surmonté du buste de Ste Marie Magdeleine, priant, les mains jointes devant un crucifix. sc. ovale mod 21/19m/m ." Mais il faut avouer que si la partie du bas est assez nette pour ne pas laisser de doute sur les deux clefs en sautoir, il en va tout différemment pour la partie supérieure ou le buste de Ste Magdeleine paraît tout à fait hypothétique. Nous pouvons d'ailleurs nous en rendre compte car M. De Gaudemaris l'a reproduit dans ses admirables albums de "Chartreuses du Dauphiné et de Provence, Marseille, Imprimerie Marseillaise 1899" 2e vol. p. 89.

J'avais espéré être assez heureux pour compléter et augmenter cette maigre récolte aux Archives du Département, mais toute la complaisance de Monsieur l'Archiviste, qui a bien voulu compulser avec moi tous les documents, n'a pas réussi à trouver un seul sceau. Nous comptions sur plus de succès aux Archives du Gard, mais M. l'Archiviste Chabaud est réduit à nous écrire le 27 Mars: "J'aurais bien voulu pour mes débuts dans la carrière achivistique pouvoir vous donner

satisfaction ! J'ai fait de nombreuses recherches ..... et je n'ai trouvé aucun sceau, cachet ou armoiries de la Chartreuse de Marseille".

Aux archives du Pas-de-Calais, on conserve une lettre commerciale avec les armes de l'Ordre et le sceau de la Chartreuse de Marseille, par laquelle le Procureur de cette maison annonce l'envoi de caisses de thon, anchois, raisins, figues, pruneaux, amandes, aux V.P. Procureur des Chartreuses de Cosnay et de la Boutillerie, indiquant que la Chartreuse de Marseille tirait officiellement parti des fruits de ses cultures. Le sceau qui timbre cette pièce curieuse me semble être le même que celui décrit par Vallier, mais être encore en plus mauvais état de conservation. Comme sur celui de Vallier on voit les clefs en sautoir dans une sorte de cartouche; on lit en plus le mot sigillum, précisément dans la partie restée vide dans le précédent, il me semblerait, sans que pourtant je puisse l'affirmer, que l'ensemble du texte doit se lire ainsi, plutôt que ce que dit Vallier : SIGILL (um) MASSILIENS (is) CART (usioe) VILLENOVE F. (ilioe), sceau de la Chartreuse de Marseille, fille de Villeneuve.

Il y a évidemment quelque chose comme cimier au-dessus du cartouche qui porte les clefs ; mais je ne crois pas que ce soit Sainte Magdeleine avec son vase de parfums au pied d'une croix.

Je ne puis donc à mon très grand regret donner un sceau complet et absolument certain ; espérons quelque heureuse trouvaille, qui nous mettra quelque jour en possession de cette perle rare et d'autant plus désirée.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

- CONSTRUCTIONS ANCIENNES -

EGLISE.- Cette chapelle conventuelle devenue église paroissiale du quartier des Chartreux sous le vocable conservé de Ste Marie Magdeleine, commencée en 1680, fut complètement terminée qu'en 1696 et consacrée six ans plus tard par Charles Gaspard Guillaume de Vintimille du Luc. Le style est celui de la période moderne, pendant laquelle les formes grecques et romaines furent presque exclusivement employées. Comme dans toutes les églises de cette époque, le trait le plus caractéristique se trouve dans l'ordonnance de la façade qui se compose de deux ordres superposés: L'ordre ionique et l'ordre corinthien. Le premier ordre comprend toute la largeur de l'église, c'est-à-dire, les trois nefs, et forme un péristyle orné de huit colonnes. On lit sur la frise l'inscription suivante: D.O.M. Cartusia Villoenovoe hanc Massiliensen fundavit anno M.D.C. XXXIII.

L'ordre supérieur qui ne correspond qu'à la nef principale s'élevant au-dessus des bas côtés, est décoré par quatre pilastres corinthiens au milieu desquels est une grande fenêtre cintrée. On attribue le plan de ce monument à D. Jean Baptiste Berger, profès de Villeneuve, puis prieur de Marseille à deux reprises. C'est dans ce dernier monastère qu'il mourut simple religieux après soixante trois années de vie Cartusienne (1718)

Des deux clochers, un seul n'a jamais été restauré, c'est celui de droite.

INTERIEUR - qui a été complètement dévasté à l'époque Révolutionnaire n'a pas subi de détérioration dans son architecture qui est fort belle. Les restaurations faites à plusieurs reprises, notamment après un incendie qui détruisit les orgues et les vitraux anciens ont toujours été exécutés selon le style de l'Eglise.

Contre le mur du fond, derrière le maître-autel, on voit un immense tableau noirci par le temps et la fumée de l'incendie, sur lequel on distingue vaguement une glorification de Ste Marie Magdeleine, peinte par Serre. Un cadre massif vert le tient fixé au mur. Ce cadre est dû à la générosité d'Antoine de Valbelle qui en 1643 fit don d'une somme dargent affectée à ce tableau et au rétable de l'église, (arch. des B.d.R. Chartreux, dons et legs par divers particuliers 18.H.1 à 8) ajoutons que ce tableau est classé comme Monument historique.

Contre le pilier à droite du maître-autel est un bas relief en plâtre représentant une Assomption de Ste Marie Magdeleine; il date de l'époque des Chartreux et n'a pas souffert des injures du temps.

Les nefs latérales comprennent entre chaque pilier, un autel adossé au mur; à l'époque des Pères, ces nefs étaient séparées de la grande par une clôture, contre laquelle à l'intérieur de la petite nef actuelle et vis à vis de chaque autel en place était un autre autel, chaque Père avait le sien pour y célébrer la messe.

Dans l'épaisseur de chaque pilier, près des autels encore existants, on voit toujours la petite niche taillée dans la pierre et qui servait de piscine pour les burettes. Des indices certains nous permettent d'arguer que les piliers d'en face avaient aussi les leurs, mais on les a bouchés quand en supprimant la clôture, on a supprimé aussi les autels qui y étaient adossés.

Dans la nef de gauche et dans l'épaisseur du pilier qui sépare l'autel de la Vierge du maître-autel, se trouve l'entrée d'un escalier étroit, en pierre et à vis, de 151 marches, qui conduit aux clochers et dans les combles aussi vastes que l'église.

Au-dessus d'un autel se dresse une statue en marbre blanc représentant la Vierge portant l'Enfant Jésus sur son bras droit, invoquée sous le nom de Notre Dame du Rosaire. Oeuvre fort belle du XVIII siècle, non signée, mais rappelant la future du sculpteur Houdon et présentant cette particularité, que la figure de la Vierge a le profil de la reine Marie Antoinette et l'Enfant Jésus, celui du Dauphin Louis XVII. Cette statue qui avait disparue à la Révolution, fut retrouvée à l'époque de la Restauration enfoncée dans un terrain, derrière l'Eglise. On croit qu'elle avait été donnée par la Chartreuse de Villeneuve.

Dans la Chapelle des Fonts Baptismaux, derrière un placard et scellé au mur, se trouve un petit écusson portant les armes des Chartreux, un cercle surmonté d'une croix, avec un ange debout de chaque coté comme support. Cet écusson en pierre accuse des traces d'usure et semble n'avoir pas toujours occupé cette place, était-il sur un monument ? Au-dessus dune porte ?

Sur l'autel d'une chapelle latérale, s'élève la statue de St. Bruno, reproduction de celle qui se trouve dans le cloître du Père Prieur de la Chartreuse de Montrieux. Il foule aux pieds le globe du monde comme dans une vieille statue en bois du XVII ° siècle qui se trouve dans l'Eglise de la Valsainte(Chartreuse de Suisse), pour montrer son mépris du monde. D'autres fois, il foule aux pieds ou il a près de lui une tête de mort(mépris de la mort). Les autres caractéristiques sont: Une croix à la main, ce qui lui est commun avec tous les autres fondateurs de l'Ordre; un livre ouvert, marquant la contemplation; crosse et mitre à ses pieds pour indiquer qu'il refusa l'épiscopat.

-*-*-*-*-*-*-

- AUTRES CONSTRUCTIONS ANCIENNES -

Dans la traverse des Chartreux à droite de l'Eglise, existe un corps de bâtiment à plusieurs étages, c'est un reste de monastère conservé jusqu'à nos jours; la porte d'entrée à moulures de XVII° siècle, avec son judas, est restée en place assez bien conservée.

Les caves de cette maison, très vastes et solidement construites dans des murs de plus d'un mètre d'épaisseur, n'ont subi que quelques divisions pour les besoins actuels. Une de ces caves à encore 12 mètres de longueur et 6 mètres de large.

Plus loin à environ 300 mètres derrière l'Eglise, dans un terrain vague se trouvait un pan de muraille,(démoli peu de jours après qu'il eut été photographié) on y voit encastré les arcades de la moitié du cloître qui terminait le couvent de ce côté, reliant les deux ailes des bâtiments des cellules. On voit les arceaux et les arcs boutants cassés faisant saillie; au-dessus, contre la muraille, on distingue des chambres avec leurs séparations dont les enduits apparents et quelques moulures sont restés par endroits. Ceci est sûrement de l'époque cartusienne et faisait corps avec les arcades, car on voit au milieu du mur, pris dans son épaisseur, une gaine de cheminée avec trace de suie, qui descend entre les arceaux et s'enfonce dans le sol surélevé par des apports de remblais.

Sur le côteau de la Haute Blancarde, dans la propriété "LA PERRINE", on voit à l'extrémité d'une prairie, une chapelle transformée en grange dont l'encadrement en pierre de la porte est assez bien conservé.

A côté de la maison fermière de cette propriété, se trouve un grand bassin alimenté par une source, qui desservait le monastère, sa canalisation restée en place est encore utilisée pour la distribution de l'eau dans les maisons voisines de l'Eglise. Quelques sculptures de ce bassin, têtes de dauphin, sont contemporaines des Chartreux; mais la statue mutilée qui est placée sur une des fontaines, qui est bien dans le style du XVII ou XVIII° siècle a dû être apportée là après le départ des Chartreux.

Dans la façade de la maison voisine, on voit dans le mur des vestiges de la construction ancienne, de style Louis XIII .- Cette propriété de "La Perrine" faisait partie du territoire qui appartenait aux Chartreux avant la Révolution.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

PLANS - GRAVURES- TABLEAUX - SCULPTURES

Un plan du monastère qui était conservé dans l'allée des Cartes à la Grande Chartreuse et dont nous avons déjà parlé en commençant p. 2, nous montre l'ensemble tel qu'il avait été conçu à l'origine, il n'avait subi que quelques modifications de détails dans son exécution, spécialement en ce qui regarde la chapelle, elle aurait dû être surmontée d'un dome au lieu des deux petits clochetons, mais on trouvait ces derniers plus conformes à la modestie cartusienne. Sur ce plan, on voit le cloître dont les vestiges sont apparents dans le vieux mur cité plus haut. - Il se pourrait aussi que le vaste bâtiment que l'on voit sur le plan en avant de l'Eglise, n'ait pas été construit et eut été remplacé par d'autres constructions plus modestes tout à fait à l'entrée où se trouvent les échanguettes d'angle, car une ancienne gravure de l'époque, la seule épreuve connue, croit-on, nous

montre l'ensemble du monastère, sans constructions apparentes, devant l'Eglise, jusqu'à ce premier mur d'enceinte, où l'on distingue des habitations voisines de l'échanguette. Cette gravure et une reproduction du plan sont conservés à la sacristie de l'Eglise.

Une autre gravure représentant l'Eglise est conservée dans les collections du Musée du Vieux Marseille, elle illustre une planche intitulée : "Voyage pittoresque de la France, ouvrage national, Frontispice du Département des Bouches-du-Rhône - Paris l'an VIII.

Au Musée Archéologique du Parc Borelly existe sous le N° 21 du catalogue, une pierre portant une inscription, elle a été trouvée dans l'épaisseur d'un mur de l'ancienne Chartreuse et remise à la ville en 1853. Elle mesure 0,65 cm de hauteur sur 0,52cm. de largeur, l'inscription est gravée en creux et indique la fondation d'une cellule par Noble Jean de Garnier. Souvent des personnes notables ou généreuses donnaient ou laissaient par testament des sommes destinées à la fondation d'une cellule, parfois même le donateur se réservait d'être enterré à la Chartreuse. Il est probable que chacune des cellules ainsi fondées devaient avoir une inscription analogue à celle-ci, qui rappelait le nom du bienfaiteur. Aucune autre n'a été retrouvée.

Voici la transcription fidèle de cette inscription;

DEITATI

VRB. SVM. PONT.VIII.LVD.REGE

CHRIST.XII.IN SVIER GA SACRVM CAR

TVSIANORV. ORDINE PERPETVV MO

NIMENTV . PRIMARIV HVI CELLAE

PPRIO SVO EXTRVENDÆ ND IOANE

DE GARNIER MASSILIENSIS FVNT

N.D. ANTONII DE GARNIER FILI°

LAPIDE SACRIS AC MYSTICIS

COMPASSÆ VIRG. MARIAE AV

SPICIIS FVNDAMENTIS APTAV

IT LOCAVIT QUE DIE IIII APRIL

AN. MVICXXXVII SEDENTE

IN CARTVSIA R. PATRE

IVSTO TOTI ORD. GENERAL

XLII. +

TRADUCTION .- Au nom de Dieu, sous le Pontificat d'Urbain VIII et le règne du Roi très chrétien Louis XIII, en témoignage perpétuel de son affection pour l'Ordre des Chartreux, en ce jour 4e d'Avril 1637, sous les pieux et mystiques auspices de la Compassion de B.V.Marie, Noble Seigneu Jean de Garnier, de Marseille, fils de feu Noble Seigneur Antoine de Garnier, a fait tailler et plaça aux fondations la première pierre de cette cellule qui doit être construite à ses frais. Etant prieur de

Grande Chartreuse le R.P.D.Juste (Perrot) 47e Général de tout l'Ordre. (N.B. - Une liste de la fin du XVIIe siècle donne le R.P.D.Juste Perrot comme 46e Général de l'Ordre, les listes plus exactes du XIX et du XXe siècle le classent 48e, mais aucune ne disait 47e).

Au Musée du Palais de Longchamp, existe quelques toiles retrouvées en 1853, provenant du couvent dévasté, notamment plusieurs oeuvres de Serre, représentant des sujets religieux divers, et quatre grandes toiles de l'Ecole Venitienne attribuées à Seiter Daniel, né à Vienne en 1647 et mort à Milan en 1705, représentant les sujets cartusiens suivants :

1°.- Un tableau, catalogué sous le N° 760 de 2m,40 de haut sur 1m,64 de large, où l'on voit St-Bruno en pierre, une croix à la main droite. Il n'y a aucun doute sur l'identité du Saint représenté, par la croix que l'on met habituellement à la main des fondateurs de l'Ordre; à ses pieds, la crosse indique qu'il refusait l'épiscopat; le livre ouvert et la tête de mort sont l'emblême de son esprit de contemplation et de son mépris de la vie du monde: Stat crux dum volvitur orbis.

2°.- Un tableau catalogué sous le numéro 759, de 2m,28 de haut sur 1m,61 de large qui représente St. Anthelme soignant un homme malade. Ce saint originaire de Chignin, près de Chambéry, était chanoine de Belley, quand il prit l'habit à la Chartreuse de Portes, dans le département de l'Ain. Devenu Procureur de Chartreuse, il donna sa démission en 1151 et devint plus tard évêque de Belley. C'est sous ce costume qu'il est représenté dans ce tableau, revêtu de la mosette sur la blanche bure cartusienne et la croix pastorale pendant sur sa poitrine. St. Anthelme était renommé pour sa charité envers les pauvres et les lépreux, souvent on le représente distribuant des aumônes, les religieux qui l'accompagnent portant des bourses dont il donne le contenu aux pauvres.Ici est représenté un trait ainsi raconté dans sa " Vie.... par l'Abbé Maréchal, Lecoffre 1878" p. 225. - On le prie de visiter un malade ; c'était un malheureux que la morsure d'une vipère avait fait enfler, et qui paraissait sur le point de mourir .... Anthelme ..... fit sur lui le signe de la croix et aussitôt ..... l'enflure disparut immédiatement avec les douleurs.

3°.- Un tableau catalogué sous le N° 758, de 2m,40 de haut sur 1m,61 de large, où l'on voit St. Hugues de Lincoln célébrant le Saint Sacrifice de la Messe , à travers l'hostie qu'il tient élevée , on voit apparaître l'Enfant Jésus, et les moines qui aperçoivent le miracle sont en extase. A droite le cygne qui veillait sur le Saint.

Enfant Jésus dans l'hostie et Cygne sont en effet les deux principales caractéristiques, plus expressives qu'aucune inscription ou devise, pour permettre de reconnaître St. Hugues de Lincoln au premier coup d'oeil.

La première fait allusion au miracle arrivé en Novembre 1194 ou 95, tant de fois reproduit par la peinture et la sculpture, notamment dans une fresque de la fameuse Chartreuse de Pavie. Quant à la dernière, elle rappelle une gracieuse légende, ou plutôt la très véridique histoire du Cygne de Stow. Le jour même de l'intronisation de St.Hugues dans sa cathédrale, un cygne sauvage et féroce vint s'installer dans les bassins de cette propriété où les évêques de Lincoln aimaient à venir se reposer. Cruel pour ses congénères, indomptable pour tous, il se montra au contraire simple et docile envers St. Hugues dès qu'il vint à Stow, mangeant dans sa main, se constituant son gardien, chaque fois que le saint évêque revenait, c'était lui qui l'annonçait plusieurs jours d'avance, battant des ailes et allant l'attendre à la porte et l'accueillant avec mille caresses. Une fois pourtant il refusa d'aller le voir, demeura morne à son aspect et s'abstint de toute démonstration six mois après St. Hugues mourait sans être revenu à Stow, on comprit alors que le cygne lui avait fait ses adieux.

Les contemporains ont vu dans cette mystérieuse amitié un symbolisme touchant ainsi exprimé par un poète latin du XIIIe siècle.

" Hoec avis, in vita caudens, in funere cantans,

Saniti Pontificis vitam mortemque figurat;

Candens dum vivit, notat hunc vixisse pudicum;

Cantans dum moritur, notat hunc decedere tutum ."

" Cet oiseau par la blancheur de son plumage, et par la beauté de son chant suprême, figure la vie et la mort du St. Pontife. La blancheur symbolise la pureté de sa vie, le chant du cygne représente la tranquillité de sa mort."

St.Hugues de Lincoln d'une famille noble du Dauphiné, alliée aux Bayard fut d'abord chanoine et curé de St. Maximin près Pontcherre, Isère. Il entra à la Grande Chartreuse et fut bientôt nommé Procureur; dans la suite il passa en Angleterre comme Prieur de la Chartreuse de Witham et devint peu après évêque de Lincoln et baron d'Angleterre . Il joua un certain rôle du temps de Henri II, de Richard Coeur de Lion et de Jean Sans Terre, fut l'un des négociateurs du traité de paix signé aux Andelys entre Jean et Philippe Auguste.

4°.- Un tableau catalogué sous le N° 757 de 2m,26 de haut sur 1m,60 de large représentant Sainte Roseline de Villeneuve en prière devant une croix qu'elle tient à la main.

Cette sainte prit l'habit de moniale au Monastère fondé par son frère Hélion de Villeneuve, grand maître de l'Ordre de Rhodes en 1320. Elle mourut en 1329 au monastère de la Celle-Roubaud. Son corps est conservé dans l'ancien couvent des Chartreusines à la Motte Sainte Roseline, dans le Département du Var.

Monsieur le Comte H. de Villeneuve Flayore a publié en 1867 une ample histoire de Ste Roseline dont la famille est la sienne. Vingt ans après, M. l'abbé Arnaud a publié une brochure plus abordable à la majorité des lecteurs et dont une nouvelle édition a paru l'an dernier. Notice sur Ste Roseline des Arcs. 1887.

Je donne des précisions sur les personnages représentés dans ces divers tableaux, basés sur les signes certains de leurs attributs, car à diverses époques on a varié sur le nom du Saint représenté, il y a eu une confusion qui existe encore dans le catalogue du musée, et qui peut être véridiquement rétablie aujourd'hui. Vérany lui-même dans un ouvrage sur "l'Eglise Ste Magdeleine" cite ces quatre tableaux en faisant aussi une erreur sur les Saints représentés.

Des démarches sont en cours pour que ces tableaux soient déposés dans l'Eglise paroissiale de Ste Marie Magdeleine qui est aujourd'hui propriété communale. Les sujets représentés étant essentiellement cartusiens, leur place semble toute indiquée dans cette Eglise d'où ils avaient été enlevés au moment de la Révolution.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

DOM JOSEPH de MARTINET

La Révolution chasse les Religieux de la Chartreuse de Marseille, mais celle-ci avant de mourir exhale son chant de cygne en la personne de D. Joseph de Martinet.

Né dans l'Agenais en 1750, admis à 20 ans dans la Chartr de Villeneuve-les-Avignon, il fut envoyé vers 1787 à la Chartreuse de Marseille . Quand ses confrères durent quitter le cloître en 1790 D. Joseph malgré tout voulut s'y cacher et y reste près d'un an avec la complicité tacite du curé constitutionnel, mais l'année suivante il fallut bien sortir et il commença alors jusqu'à sa mort cette vie d'apôtre errant, réduit à changer souvent d'asile pour ne pas être découvert. Seul prêtre fidèle dans Marseille, au péril de sa vie, il baptisa les nouveaux-nés, prépara les enfants à la première communion, administra les sacrements, unit les époux, assista les mourants y compris ceux qui montaient à la guillotine. Retiré définitivement à la rue d'Aix N° 35 chez les Demoiselles Maiffred, il disait la messe sur un meuble qui est parvenu jusqu'à nous, donné en 1900 (20 Décembre) par Mme de Ricard à la Chartreuse de Montrieux.

Nous avons pu en prendre une photographie et savons avec quel religieux souvenir les Chartreux s'en servent encore d'autel, aujourd'hui. Il fut légué à la Chartreuse de Montrieux par Madame Eugène de Ricard, née Gabrielle de Bedos de Celle, ainsi que le constate un procès-verbal par le Prieur, Procureur et autres témoins.

Le 12 Juillet 1795, il mourut dans ce même asile et fut enterré dans la cour de la maison, il y resta jusqu'en février 1856 où ses restes furent solennellement transportés dans son ancienne Eglise conventuelle de Ste Magdeleine, devenue paroissiale. C'est là qu'est son tombeau dans la nef de droite, contre le premier pilier en entrant dans l'Eglise "Apôtre de Marseille pendant les plus mauvais jours de la persécution, (y lisons-nous) au péril incessant de sa vie, il s'épuisa dans l'exercice d'une charité héroïque."

Sa mémoire est loin d'être perdue à Marseille; les miracles qu'on lui attribue de son vivant et plus encore après sa mort ont entretenu une extraordinaire confiance en sa bienheureuse intercession. Ses portraits répandus en grand nombre, mais souvent oeuvres de dessinateurs inhabiles, excitaient la dévotion des fidèles. Plusieurs sont parvenus jusqu'à nous, et nous avons été assez heureux pour en retrouver trois. La première, une peinture de 16/12 1/2 cm. est conservée dans la sacristie de Ste Magdeleine des Chartreux, elle représente D.Joseph, revêtu de l'étole, tenant dans ses mains la boîte d'hosties consacrées qu'il portait aux malades et sur laquelle il fixe un regard adorateur et contemplatif. Possédé par la famille de l'abbé Reimonet (un coopérateur de D.Joseph pendant la Révolution). Cette peinture "plus précieuse que savante" fut donnée en 1895 à l'Eglise Ste Magdeleine par un descendant de la famille de Reimonet, M. Revest, du consentement de ses enfants ainsi que l'indique une lettre de même date. - Un deuxième portrait figure en tête de la "Biographie de D. Joseph de Martinet par M. de Ricard, archiviste, adjoint des Bouches-du-Rhône, Marseille, Marius Olive 1870," ainsi que dans la brochure " D.Joseph de Martinet ..... par un prêtre de la Mission, Montreuil -sur-Mer 1896." - Un troisième se trouvait entre les mains de M. V. de Gaudemaris et a été remis aux Chartreux par ses héritiers, c'est la photographie d'une peinture, mais nous n'avons pu trouver aucun détail à son sujet. Au point de vue de la ressemblance, il existe un document bien autrement exact, et c'est le "Masque de D.J. de Martinet, Chartreux, pris après sa mort (1795) conservé dans la famille de Ricard, déposé à l'évêché de Marseille, 1899, reproduit par les soins de M. le Vicaire Général Olivier chargé de sa cause, pour le sculpteur Carli et offert en 1900 par M. l'abbé Coudray, curé de St-Charles au Monastère de la Grande Chartreuse, ainsi qu'à la Chartreuse de Montrieux. "

Un dernier portrait moderne celui-là, semble avoir été composé en utilisant tous les autres ci-dessus indiqués et le masque. Nous en avons une photographie, mais sans savoir où est l'original et par qui il a été fait.

Les deux biographies ci-dessus indiquées, mentionnent des reliques de D. Joseph, entre autres un mouchoir sur lequel il avait laissé la Sainte Hostie pour communier un moribond, on parle ensuite de son cilice, peut-être d'ornement d'autel .... mais tout cela est resté pour nous introuvable. La réputation de Sainteté du Vénérable Chartreux était telle que l'évêché de Marseille s'en est occupé, et non content de faire célébrer solennellement le centenaire de sa bienheureuse mort par une académie au petit séminaire, il nomma une autre commission présidée par M. le Vicaire Général Olivier pour étudier la cause.

Faisant nôtre la pensée du dernier biographe de D.Joseph, nous redisons de tout coeur: "Espérons qu'un jour ces faits miraculeux .... seront solennellement reconnus et mériteront à l'humble et fervent Religieux les honneurs que semble réclamer sa Sainte Vie ! "

-*-*-*-*-*-*-*-

Je ne terminerai pas cette iconographie sans remercier Monsieur l'Archiviste du Département, Messieurs les Conservateurs du Musée et Monsieur le Curé de Ste Magdeleine qui m'ont fourni avec la plus grande obligeance les renseignements et autorisations de photographier les divers documents qui m'ont servi pour cette étude, et qui grâce au talent de photographe de M. Duce sont destinés à conserver les souvenirs du passé de ce monastère, dont le nom est encore si vivant dans notre ville, puisqu'il est resté celui d'un quartier des plus populeux de Marseille

-*-*-*-*-*-*-*-

MAI - 1923

Marseille

DOCUMENTS (Archives des Bouches -du-Rhône)

(Archives Ecclésiastiques, Clergé séculier, Chartreux, 18. H.1 à .

FONDATION

Dieu ayant versé sur la Chartreuse de Villeneuve les Bénédictions que son bienheureux fondateur Innocent VI lui avait souhaité lorsqu'après l'avoir libéralement dotée, étant monté sur un lieu éminent pour la bénir au nom de celui dont il était le premier ministre en terre, il lui donna le nom de Vallée de Bénédiction, et son revenu, s'étant accru tout d'un coup d'une récolte annuelle et considérable par une disposition secrète de la Providence qui dans une inondation arrivée en l'année 1616 au tenement du Jas, au Comtat Venaissin, fit de ce fond stérile, une terre de promission, en le comblant du plus pur limon que les eaux y avaient apporté de tous côtés en grande abondance, comme pour récompenser visiblement selon la Promesse de l'Ecriture, la profusion extraordinaire qu'elle venait de faire de ses grains aux pauvres dans une nécessité publique avec une édification dont le peuple se souvient encore aujourd'hui.

Le Vénérable Père Dom Baptiste de Mont, Prieur de tous les religieux, pour témoigner à Dieu, combien la reconnaissance de ce bien fut extraordinaire et de tous les autres qu'ils avaient reçus jusqu'alors de sa main libérale les pénétrait et pour laisser aussi en même temps à la postérité des marques de cette reconnaissance, formèrent le dessein de fonder une nouvelle maison de l'Ordre où les habitants de cette nouvelle solitude pussent par les sacrifices de louanges et d'actions de grâce, les aider à remercier et glorifier Dieu dans la suite des siècles.

Ils préférèrent pour celà le terroir de Marseille à tout autre de la Province, pour plusieurs raisons, qui le faisaient envisager comme l'endroit le plus favorable à cette entreprise.

Ils considèrèrent que par ce moyen les officiers des autres maisons qui y venant chaque année pour l'achat des provisions étaient obligés de loger dans les hôtelleries et de paraître dispersés dans les rues et les places d'une ville aussi peuplée, trouveraient le moyen de se décharger de cette fâcheuse nécessité sur un seul officier ou un frère de cette maison.

Que Marseille était une ville où on trouvait plus d'avantage que partout ailleurs pour les nécessités de la vie, à cause de son climat et de sa situation ainsi que de son commerce sur l'une et l'autre mer. Sa solitude serait moins troublée de son voisinage, que d'un autre à cause que presque chaque habitant ayant une bastide, il ne va guère se divertir ailleurs les jours de Fête. Le cloître de Marseille se trouvant aussi solitaire que s'il était au milieu d'un bois.

On considère enfin que ne se trouvant pas là de Parlement ni aucun tribunal dont on dépende dans les affaires qui pourraient survenir, et ne s'y rencontrant que quelques officiers de marine et des marchands avec qui on pouvait garder une entière liberté, l'observance n'aurait jamais lieu d'être assujettie par quelque considération humaine à aucune dépendance.

Toutes ces réflexions et autres ayant fait fixer le choix au voisinage de Marseille. Le R.P.D. Pacifique de Mont communiqua ce dessein à notre R.P. Général Dom Juste Perrot qui le trouvant autant louable qu'il était pieux, chargea ce Vénérable Père de proposer à Messieurs du Consul de la Ville de Marseille, pour en obtenir le consentement et lui donna pour collègue en cette négociation le V.P.D. Gaude, Prieur de Val Sainte Marie.

2

Ces vénérables Pères se transportèrent en la ville où ils s'adressèrent à M. de Foresta, Juge du Palais et à quelques autres personnes de considération bien intentionnées pour notre Ordre, qui ravis de cette pieuse intention, se chargèrent de leur propre mouvement de la faire agréer au Consul de la dite ville. Et, en effet, ils s'employèrent avec tant de zèle et d'affection, que le 14 Novembre 1632, Monsieur Bourgongne, Premier Consul, ayant proposé à l'Assemblée Générale du Consul de Ville, de nous recevoir et accompagna son discours de termes forts obligeants et à l'avantage de notre Ordre. On vit toute cette assemblée d'une commune voix nous donner son consentement avec des démonstrations d'estime et de vénération que toute cette ville a toujours eu pour nous. Et on nous accorda tous les privilèges, franchises et liberté dont jouissaient les autres religieux réformés de la ville.

La Providence sembla montrer qu'on avait pris le meilleur parti dans ce choix, en faisant trouver dans le quartier de Ste Magdeleine, une possession à vendre qui, avec toutes les connaissances et commodités du lieu, et les avantages de la solitude faisait que cette sainte, déjà une des patronnes de l'Ordre, devint encore d'une manière plus particulière la tutélaire de la maison, se trouvant celle du quartier.

Cette nouvelle Chartreuse fut donc fondée sous le nom et l'invocation de Sainte Marie Magdeleine, tant par cette raison, que par la dévotion de la Province et de l'Ordre. Et elle se vit comme la Sainte patronne à couvert des trop grandes solicitudes de Marthe, par la facilité qu'il y avait de composer un domaine suffisant pour sa subsistance et d'une administration aisée et tranquille en joignant à ce bien qu'elle acquérait les réquisitions qu'elle pouvait faire des possessions voisines.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

CONSENTEMENT DE NOTRE REVEREND PERE

La ville de Marseille ayant agréé notre établissement, notre R.P. Général déclare par ses lettres du 13 Décembre 1632 que de l'avis et conseil des Vénérables Pères ses officiers, et aussi de son autorité et de celle du Chapitre Général, elle acceptait au nom du dit Chapitre Général et de tout l'Ordre, la pieuse intention du R.P.D. Pacifique de Mont et de la Chartreuse de Villeneuve de payer annuellement une pension de 4000 livres pour la donation de la nouvelle Chartreuse, qui devait être érigée en la ville de Marseille ou son terroir, qu'ils désiraient de plus en plus perfectionner par de plus signalés bienfaits, et en attendant, offraient de payer 18.000 livres et plus s'il était besoin pour l'acquisition d'un lieu pour y bâtir la Chartreuse, le tout en reconnaissance des Biens et Bénédictions dont il avait plu à Dieu, de combler leur maison, et pour reconnaître une si sainte et généreuse libéralité, donner au dit Vénérable Père Prieur du Couvent de Villeneuve à perpétuité le titre et qualité à eux justement dû, de vrais et dignes fondateurs de la nouvelle maison. Veut et ordonne qu'à toujours les Profès du dit Villeneuve y soient traités et reçus comme les propres profès de la dite maison de Marseille, et que le sceau de la dite maison soit divisé des clefs papales qui sont les Armes des fondateurs, et que la mémoire de ladite fondation demeure gravée sur un marbre élevé en un lieu public en telle part qui serait trouvé plus propre de la dite maison, concédant aussi de grâce spéciale à tous les profès du dit Villeneuve une messe de Beata pour toute la Province de Provence, et donnons pouvoir au R.P.D.Polycarpe de la Rivière, convisiteur de la Province, d'accepter le contrat de la dite fondation.

Les dites lettres scellées et signées ainsi :

F. Juste, prieur de la Chartreuse.
F. Pacifique du Mont, prieur de Villeneuve.

F. François du Besset, prieur de Valbonne et visiteur.
F.P. de la Rivière, prieur de Bompas et convisiteur.
F. Bruno Gaude, prieur de Val Sainte.
F.J.B. Giraud, prieur de Mont Rieu.
F. Raphaël Guillaume, sous scribe.
F. D. Masse, courrier de Chartreuse.
F. G. Magnaty, procureur de Meylan.
F. L. Nicolet, coadjuteur de Chartreuse.

Et par le Commandement de sa Révérence.
F. Augustin Joyeux, scribe du R.P. et du Chapitre Général.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

CONTRAT DE FONDATION

En conséquence des lettres patentes de sa Révérence le R.P. Pacifique de Mont et ses religieux passèrent le contrat de la dite fondation, sous la stipulation et acceptation du dit très vénérable Père Dom Polycarpe de la Rivière en qualité de commissaire de notre R.P. Général, devant Dupuy, notaire à Villeneuve, le 22 Janvier 1633.

Par lequel contrat, les dits Vénérables Pères Prieurs et Religieux de la Chartreuse de Villeneuve donnèrent pour la dite fondatio et donation 4000 livres, payables annuellement en deux paiements de 2000 livres chacun, aux jours de la Nativité de St.Jean Baptiste et de Noël, à commencer aux dits jours de la dite année 1633, et continuer jusqu'à l'extinction que la Chartreuse pouvait faire quand bon lui semblerait, en baillant à la dite Chartreuse de Marseille d'autres revenus équivalent et fonciers, desquels seraient acquis des propres deniers de celle de Villeneuve, à la décharge de celle de Marseille, lesquels revenus seront au moins de 500 livres chacun par an. Et lorsque la dite Chartreuse de Villeneuve aurait par non moyen et de ses propres deniers rendu la Chartreuse de Marseille effectivement et paisiblement jouissance en fons de terre du susdit revenu de 4000 livres, elle demeurerait quitte et déchargée de la dite dotation, demeurant néanmoins garante du dit fond de terre à la dite Chartreuse de Marseille. Deplus pour l'acquisition du lieu et pour y bâtir et établir la dite nouvelle Chartreuse, les dits R.R.P. Prieur et Religieux de la Chartreuse de Villeneuve s'obligèrent à payer encore la somme de 18.000 livres même ce qu'il conviendrait de bailler de surplus pour les susdites choses.

Le tout sous les privilèges et avantages portés aux dites lettres patentes du R.P.Général spécifié et stipulé par le dit contrat ratifié par sa Révérence et le Chapitre Général le 29 Avril 1633.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

CONSENTEMENT DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MARSEILLE

Le 12 Mars 1633, Monseigneur François de Lomenie, Evêque de Marseille, consent l'érection de cette Chartreuse, en tel endroit de la ville ou du terroir que les dits Vénérables Pères de Mont et de la Rivière en qualité de commissaires du R.P. Général, trouveraient à propos.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

LETTRES PATENTES DE CONFIRMATION DE NOTRE ETABLISSEMENT

Par lettres patentes du roi Louis XIV à présent régnant, datées du mois de Mai 1656 signées par le roi, de Loménie et visa Seguier, scellées en lacs de soie rouge et verte.

Sa Majesté ratifie et approuve l'établissement de la dite Chartreuse de Marseille, et veut que les religieux et leurs successeurs en la dite Chartreuse en jouissent pleinement et paisiblement et à toujours sans qu'ils puissent être inquiétés par ses sujets sous quelque couleur et prétexte que ce soit. Et pour faire connaître à chacun l'estime que sa Majesté fait des dits religieux, veut qu'ils jouissent de tous et chacuns les droits, privilèges , et prérogatives , et proéminences attribuées aux autres maisons et familles fondées par les rois ses prédécesseurs, sans aucun en réserver ni excepter les prenant sous sa protection royale et sauvegarde spéciale avec tous leurs biens, rentes revenus et héritages qui leur appartiennent ou appartiendront. Et pour marquer aussi plus particulièrement le désir qu'elle avait de contribuer de sa part à un ouvrage si sain, permettait aux dits religieux et leurs successeurs d'acquérir et posséder toutes terres, maisons et héritages, faire tous les bâtiments et clôtures nécessaires pour leur commodité et l'exercice de leursfonctions . Tous lesquels héritages, tant ceux qu'ils avaient acquis ou qui lui avaient été donnés que ceux qu'ils pourraient acquérir ci-après, sa Majesté les auraient dédiés à Dieu pour en jouir par les dits religieux et leurs successeurs, sans pouvoir être contraints à l'avenir de les mettre hors de leurs mains, ni être tenus de lui payer aucuns droits et devoir bailler homme vivant et mourant et confisquant , ni contribuer au Ban et arrière ban et paiement des droits de francs, fiefs et nouveaux acquets, ni à celle et à ses successeurs, aucune finance ni indemnité dont elle les quitte et leur en fait don et en outre aurait voulu que les dits Religieux et successeurs au dit Ordre tant en général qu'en particulier tous ainsi que s'ils leur avait été accordés par expert, par lesquels entre autres choses ils seront réputés francs et quittes et exempts de toute imposition sur le vin et autres marchandises, tailles, emprunts, gabelles et aides, et autres subsides redevances, subventions, octrois et autres impositions de la ville, tant pour fortification, logement de gens de guerre, peste, contagion et autres charges publiques. Entend aussi sa Majesté que leurs biens, vin, fruits, chevaux, boeufs, vaches, moutons, poissons et autres nourritures, soient qu'ils aient été vendus ou échangés fussent quitte et déchargés des dits impositions, même de droits d'acquit, péage, traverse, entrées et barrages passages, droit de mouture. Voulant en outre sa Majesté que les dits religieux plaident en première instance au Parlement de Provence auquel elle attribuait toute cour et juridiction et connaissance de tous leurs procès civils et criminels tant en demandant que défendant pour eux, leurs serviteurs et domestiques et fermiers. Et celle interdit et défendue à tous autres juges, à la charge de faire par les dits Religieux, le service, à célébrer la messe conventuelle en leur Eglise dans l'octave de l'Assomption de la Sainte Vierge pour la conservation de la Maison Royale et la prospérité de l'Eglise et de l'Etat.

Ces lettres furent régistrées au dit Parlement de Provence suivant l'arrêt du 18 Novembre 1656. Aux archives du roi suivant l'arrêt de la Cour des Comptes aides et finances de Provence du 7 Décembre au dit an 1656.

Et au bureau des Finances en conséquence de l'ordonnance du dit bureau du 11 du dit mois. Avec ces lettres patentes, la Procédure fait à la requête de Monsieur le Procureur Général de la dite Cour des Comptes pour raison du droit d'amortissement des biens que la Chartreuse avait acquis depuis la fondation.

On doit mettre dans le même endroit où sont les pièces, un cahier imprimé de toutes les bulles et privilèges accordés à l'ordre, tant par les Souverains Pontifes que par sa Majesté et les rois ses prédécesseurs.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

ACQUISITION DU TERRAIN OU DOIT SE CONSTRUIRE LA CHARTREUSE

Par contrat du 15 Mars 1633 par devant Poncy, notaire, M. de Chateaufort vend sa propriété du lieu appelé Jarret de Gontardy, le tout contenant 40 carterades, moyennant la somme de 26 mille livres, avec la clause en Reconnaissance vis à vis de M. de Chateaufort ..... promet de faire mettre les armes du dit sieur de Chateaufort en lieu public du cloître de la dite future Chartreuse, ou en tel lieu qu'ils estimeront aussi honorable. "

Suit une description justificative de propriété du dit sieur de Chateaufort et de ses auteurs. Il avait acquis celle-ci de Gaspard de Forbin, Sieur de la Barben.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

LES BATIMENTS

Dieu qui avait conduit le pieux dessein de la fondation et l'établissement de cette maison, permit que la première pierre fondamentale du temple qui y devait être élevé à sa gloire se posa le jour que l'Eglise célèbre avec autant de piété que d'affection la Nativité de la mère de son divin époux, soit que sa divine bonté, voulut honorer la cérémonie de la naissance de notre Maison, de la solennité de celle de la Sainte Vierge, ou que par une si heureuse rencontre procurée par sa providence, elle voulut faire paraître la singulière dévotion de notre ordre pour cette divine mère.

Cette cérémonie se fit avec toute la dévotion et la satisfaction publique qu'on en pouvait désirer pour la gloire de Dieu et par affection pour notre Ordre le 8 Septembre 1633. Monsieur François de Loménie, Evêque de Marseille bénit cette pierre et Monseigneur la Maréchal de Vitry, Gouverneur de la Province la posa accompagné de M.M. Les Viguiers et Consuls de la ville et d'un très grand nombre de personnes de qualité, tant de la ville que de la province, parmi les acclamations justifiées du peuple qui se trouvait en foule à cette cérémonie, et au bruit des trompettes et de toute l'artillerie, tant de la ville que des forts et du port.

Pour perpétuer la mémoire de cette fête on grava sur cette pierre une inscription latine, qui indique la date de la pose de cette pierre et le nom de tous les personnages officiels qui étaient présents à la cérémonie.

INSCRIPTION DE CETTE PIERRE .....

Quod felix faustum sanctumque sit.
Urbanos VIII, summo pontifice, Ludovico XIII, rege christianissimo, Hujus cedis escetisque cartusianae D.O.M. divaeque deiparae Virgini Mariae

sacrae in honorem beatissimae Mariae Magdelenae (cujus felice appulsu vita et predicatione, hoc sibi solum patentibus quondam signis divina sanctificavit providentia) construendae et erigendae illustrissimus D.D. Nicolaus de l'Hospital, marchis de Vitry, primus Franciae marecalus provinciae pro Rex etc... lapidem hunc capitalem a Reveren D.D. Francisco de Lomenie Massilionensi; episcopo, solemni ritu et apparatu benedictum promoventibus gaudium, devotissimi ac munificentissimi fondamentis optavit locavit que anno Dominici MDCXXXIII, sedente in cartusia totius ejusdem ordinis reverendo epistata catholico Justo I, in serie generalis XLVII. Ad aeternum principi tanti operis de palatricio piisimae Villanovae cartusiae monumentum.

O Jesus Audiat !

TRADUCTION .....

Que ce monastère, soit heureux, fortuné et saint. Sous le souverain pontificat d'Urbain VIII, Louis XIII étant roi très chrétien de cette maison et de cette pieuse Chartreuse consacrée à Dieu très bon très grand et de la très Sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, maison qui doit être construite et érigée en l'honneur de la Bienheureuse Marie Magdeleine (Par l'heureuse arrivée, par la vie et la prédication de laquelle la divine Providence a jadis, par des signes patents, sanctifié le sol de notre pays) le très illustre seigneur Nicolas de l'Hopital, marquis de Vitry, premier Maréchal de France, gouverneur de la Provence, etc .... a très dévotement et avec magnificence posé et scellé dans les fondements de cette première pierre bénite avec apparat et solennel cérémonial par le Révérend François de Loménie, Evêque de Marseille, sous l'impulsion des magnifiques seigneurs le Viguier et les Consuls gouverneurs de la ville, ainsi que tous les citoyens qui en ont manifesté publiquement leur joie.

En l'an du seigneur 1633, le huitième jour de Septembre siégeant en Chartreuse, le Révérend Ministre général de tout l'Ordre, Juste I le 47 e Général dans la liste des généraux.

Pour l'éternel monument de la très pieuse Chartreuse de Villeneuve, autour d'un si grand oeuvre.

O ! que Jésus nous entende .

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

ACQUISITIONS POSTERIEURES

Le 25 Juin 1647 acquisition de la propriété de Magdeleine Paranque veuve de Jacques Gastaud - 3 carterades prix 1550 livres . On y a bâti en 1669 une cellule de moine.

Le 15 Mars 1652, acquisition de la propriété de Jeanne Curiolle veuve de Jean Paussaudet - 4 carterades, payé 3150 livres .

Le 13 Janvier 1671, acquisition de la propriété Varage - prix 2250 l.

Le 13 Juillet 1671 , acquisition de la propriété Toussaint Samaize - prix 8050 livres .

En 1683 et 1717, il y eut certaines contestations qui fixèrent les droits de clôture en bordure du ruisseau du Jarret.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

DONS ET LEGS FAITS A LA CHARTREUSE PAR DIVERS PARTICULIERS

Le 16 Octobre, par Jacques Martin, novice de Villeneuve .....1600 liv.
En 1634, par Hyacinthe Bagnoly .....d°..... 600 liv.
En Mai 1635, par Palamède de Forbin, sieur de Valence, baron de Rians au quartier des Gibelins, donne une directe.

Le 13 Août 1635, par Séraphin Beau, novice de Villeneuve .....3600 liv.
En 1637 par François de Foresta pour construire une cellule achevée le 6 Août 1641 .....2000 liv.

Le 4 Février 1637, par Antoine de Valbelle pour construire une cellule achevée le 6 Août 1641 .....

Le 4 Août 1637 par Jean Garnier .....id.....
Le 28 Juin 1640, par Ant.Riquetty, sieur de Negreaux ..... 750 liv.
Le 15 Août 1641 par Aug. de Foresta ..... 4000 liv.
Le 4 Novembre 1642 par Gaspard de Forestá, seigneur de Trets 600 liv.
Le 25 Juillet 1643 par Ant. de Valbelle pour la chapelle du Chapitre et une sépulture pour lui et sa famille ..... 3000 liv.
pour le retable et tableau de la chapelle ..... 3200 liv.

Le 25 Octobre 1643, par Louis de Paule, Président au Parlement de Provence pour construire une cellule ..... 1500 liv.

Le 10 Août 1653, par Léon d'Albertas, pour une cellule ..... 1000 liv.
En 1661 par Jean Garnier .....id..... 600 liv.
Le 12 Février 1663, par Claude de Croisset ..... 500 liv.
Le 19 Mars 1663, par J. Ant. de Glandevès, moitié de sa succession.

En Juin 1664, par Christophe de Foresta ..... 1000 liv.
Le 5 Octobre 1664 par Poncy, notaire ..... 3000 liv.
Le 23 Novembre par Léon de Valbelle, seigneur de Montfuron Lieutenant Général des mers ..... 3000 liv.

PRESENT DE LA CHARTREUSE DE MONTRIEUX .....

Le Vénérable Père Dom François Guyot, prieur et les vénérables pères et officiers et religieux de la dite Chartreuse de Montrieux nous ont donné par acte capitulaire du 27 Mars 1689, quatre eymines de sel par chacun an à perpétuité, les actes approuvés par les très vénérables pères visiteurs de la Province et par notre R.P. Général le 6 Mai 1689 dans le Chapitre Général.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRIEURS DEPUIS SA FONDATION

En 1633 R.P.D. Gabriel Orcel
De 1634 à 1636 R.P.D. Pacifique de Mont
En 1635 R.P.D. Ange Pozzat
En 1638 ....Nicolas Ranquet
En 1638 ....Boniface d'Augery
En 1639 ....Hestout
De 1640 à 1666 ... J.B. Bertrand
De 1666 à 1668 ... J.B. Berger
De 1667 à 1676 ... Antoine Costar
En 1684 .... D. Emmanuel Vanel
En 1700 .... J.B. Berger, seconde fois
En 1702 .... Philibert Brunet
En 1705 .... François Guizot
En 1733 .... J.M. Frichinetto de Castelingo (Italien)
En 1742 .... Léon Favière
En 1743 .... Michel Voragoux
En 1746 .... Philippe de Rouvière
En 1755 .... Etienne Lenfant

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

ETAT DES CHARTREUX FIN SEPTEMBRE 1790

Liste relevée sur la déclaration faite à la ville en vertu du décret de l'Assemblée Nationale.

Dom Augustin Dupont .... 55 ans
Antoine Garnier 55
Etienne Lenfant 73
Pierre Richelme 50
Leon Honoré 68
Martial Louvet 68
Ignace Chevalier ... 37
Joseph Martinet 40
Arsène Fournier 53
Bruno Ugla 59
Frère Bruno Bernard 64
Auguste Jaubert 49
Profès Etienne Michel 57

Ceux qui déclarèrent vouloir déclarer la vie monastique furent :

Auguste Dupont
Antoine Garnier

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

LE MONASTERE DES CHARTREUX DE MARSEILLE
(3e partie)

SITUATION DE LA CHARTREUSE EN 1790

Lorsque en 1924, je terminais la seconde étude de ce monastere je prévoyais une suite qui serait amenée par la découverte de nouveaux documents. En effet, je n'avais pu retrouver que quelques indications tres incompletes concernant la liquidation des biens des Chartreux en 1790. Depuis, j'ai eu communication d'un dossier assez important, retrouvé aux Archives Communales de la Ville, qui avait été classé par erreur dans les Archives Hospitalieres, ou il venait d'être retiré. Ce sont ces documents qui vont faire l'objet de cette troisieme étude. (2)

ETAT-CIVIL ET ACTES DE PROFESSION DES CHARTREUX

Conformément à la loi qui obligeait les religieux à donner les noms, l'état-civil, et les actes de profession de tous ceux qui habitaient alors les communautés religieuses; l'on dressa l'acte suivant:

Etat des religieux de la Chartreuse de Marseille située sur le territoire de la dite ville, quartier de St. Just, auquel nous Jean Gabriel Merle et Jean François Lieutaud, officiers municipaux du dit Marseille avons procédé, écrivant Charles Leopold Spigne, sous le serment par lui préalablement prêté et conformément à l'article 5 rendu par Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale le 27 fevrier, 19 et 20 mars dernier revêtu des lettres-patentes du Roi données à Paris le 26 du dit mois de mars.

--Dom Etienne Lanfant, né à Lyon, agé de 73 ans, profes de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, Prieur de celle de Marseille.

--Dom Martial Louvet, né le 7 mars 1722 à Avignon, agé de 63 ans, profes de Villeneuve, du 8 decembre 1744, coadjuteur de celle de Marseille.

-- Dom Pierre Richelme, né à Aubagne, le 26 juin 1740, agé de 50 ans, profes de Villeneuve le 22 juillet 1759, procureur de celle de Marseille.

--Dom Antoine Fournier, né à Marseille le 8 juillet 1737, agé de 63 ans, profes de Villeneuve le 6 octobre 1759, Vicaire de celle de Marseille.

--Laurent Martin, né à St. Tropezble 10 septembre 1710, agé de 80 ans, profes de Villeneuve le 8 décembre 1736, ancien et conventuel de celle de Marseille.

--Dom Leon Honoré d'Azan, né à Aix-en-Provence, le 6 fevrier 1722, profes de Villeneuve, le 6 janvier 1746, conventuel de Marseille.

--Dom Pierre Ugla, né à Montpellier le 13 janvier 1731, agé de 60 ans, profes de Villeneuve le 8 décembre 1749, conventuel de Marseille.

--Dom Etienne Michel, né à Limoges, le 28 fevrier 1733, profes de Villeneuve le 25 novembre 1755, conventuel de celle de Marseille.

---

(1)--Provincia, T.III. année 1923, pp.75-115; 138-141.
....id....T.IV....id..1924, pp.12-28.

(2)--Arch.Munic. Série GG. Ordres religieux.-Ordres réguliers.

--DOM ANTOINE Garnier, né à Vernoux (Vivarais) le 2[illegible] fevrier 1735, agé de 55 ans, profes de Villeneuve le 6 octobre 1755, conventuel de celle de Marseille.--L'acte porte la mention suivante:" Je déclare " vouloir profiter de la liberté que l'Assemblée Nationale me donne " de sortir de mon Ordre. A Marseille le 26 octobre 1790, Antoine " Garnier, chartreux".

--Dom Augustin Dupont, né au Puy le 29 aout 1735, agé de 55 ans, profes de Villeneuve le 4 octobre 1756, conventuel de celle de Marseille.--L'acte porte la mention suivante:"Je declare vouloir " profiter de la liberté que l'Assemblée Nationale me donne de " sortir de mon Ordre. Marseille le 26 octobre 1790. Signé, Augustin " Dupont, chartreux".

--Dom Joseph Martinet, né à Arvillard (Tarn et Garonne) le 23 décembre 1750, agé de 39 ans, profes de Villeneuve le 27 decembre 1771, conventuel de celle de Marseille.

--Dom Ignace Chabalier, né au Puy en Velay, le 24 mars 1753, agé de 37 ans, profes de Villeneuve le 8 septembre 1774, sacristain de celle de Marseille.--L'acte porte la mention suivante:"Je désire de con- " tinuer la vie commune. Ignace Chabalier, sacristain".

--Frere Bruno Bernat, né le 25 juillet à Valversen de Rouergue, agé de 64 ans, profes de Bonpas (Vaucluse) le 25 mars 1767, conventuel de celle de Marseille.

--Frere Augustin Joubert, né le 9 fevrier 1741 à Montmaurin (Htes Alpes) agé de 50 ans, conventuel de celle de Marseille.

------Apres avoir procédé à l'état ci-dessus, nous avons déclaré à tous les religieux susnommés que nous sommes prets à recevoir la déclaration de ceux qui voudraient s'expliquer sur leur intention de sortir des Maisons de leur Ordre ou d'y rester, au moyen de quoi, ceux qui voudront s'expliquer peuvent nous faire leur déclaration en conformité de l'article 5 du décret de Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale des 20 fevrier, 19 et 20 mars dernier, sur quoi tous les religieux susnommés nous ont déclaré vouloir rester dans les Maisons de leur Ordre et ont signé avec nous et le sieur Spigne. Suivent les signatures de tous les moines et des deux officiers municipaux.

--Et de suite, Dom Prieur a déclaré qu'il y a encore dans la Chartreuse, deux anciens domestiques, savoir:

--Jean Joseph Laforgue, natif de Villefranche de Rouergue, diocese de Rodez, agé de 70 ans, qui a esté dans cette maison en la qualité de cuisinier depuis plus de 40 ans, lequel ayant été appelé par Dom Prieur n us a représenté l'extrait de son acte de baptême justifiant qu'il est né le 29 mai 1720.

--Jean Joseph Feraudy, natif de Riguan, diocese de Glandevos, agé de 70 ans, qui est dans la maison en qualité de domestique depuis 33 ans, lequel ayant été appelé par Dom Supérieur, nous a représenté l'extrait de son acte de baptême justifiant qu'il est né le 11 décembre 1720. Et à mon dit Prieur signé avec nous; Spigne, Jean et Joseph Laforgue, Jean Joseph Feraudy ayant déclaré ne savoir écrire

--Et de suite, nous officiers municipaux avons visité la Maison des R.P. Chartreux pour vérifier le nombre des sujets qu'elle pourrait contenir et avons reconnu qu'elle pourrait contenir 50 sujets et ainsi que dessus nous avons procédé dans la Maison des R.P. Chartreux de Marseille, sise au territoire de la dite ville, quartier de la Magdelaine et avons signé avec: Spigne, greffier subrogé G. Merle, off, munic.

Cet acte est accompagné de tous les extraits de baptême des religieux ainsi que leur profession à la Chartreuse et toutes les pieces légalisées.

DOM JOSEPH MARTINET

Dans une de mes précédentes études(1) j'ai esquissé rapidement la vie de D.Joseph Martinet, dernier chartreux du couvent de Marseille, qui put se cacher et continuer l'exercice du culte dans la ville et se soustraire à toutes les recherches de la police révolutionnaire. Nous croyons qu'il est interessant de publier ici l'extrait de son acte de baptême et celui de sa profession de Chartreux tels qu'ils sont conservés dans les Archives Municipales.

—L'an de grâce mil sept cent cinquante et le vingt trois du mois de decembre. Je soussigné, prêtre et curé de l'église paroissiale de St.Pierre d'Arvillard, ay baptisé un garçon né le vingtieme du même mois, de Arnaud Joseph Martinet, avocat en Parlement et de demoiselle Marie de Beauquesne, mariés, auquel on a donné les noms, Marie, Gervais, Thomas. Le parrain a eté Me Gervais de Saintemarie advocat en Parlement, habitant de la présente paroisse, et la marraine, demoiselle Marie de Beauquesne, épouse de noble Jean Marcel de Finet de Lisac, habitante de la paroisse de St.Michel, au diocese de Lectoure. En présence du dit Pere, de Me Charles de Beauquesne, advocat en Parlement et susdélégué de Mr L'Intendant et autres qui ont signé avec le parrain, la marraine et moi, Martinet pere, Saintemarie parrain, de Beauquesne de Lisac, marraine, Beauquesne, Marmont de Beauquesne, Bruneau, Desfournial, curé, ainsi signé à l'original.

Nous prêtre et curé de l'église paroissiale de St.Pierre de la ville d'Arvillard du diocese de Condom, certifions avoir tiré l'extrait cy-dessus des régistres de la présente paroisse, mot à mot et sans y ajouter ny diminuer en foy de quoi, nous sommes signés à Arvillard le vingt cinq janvier 1770. Desfournial, curé.

Alexandre d'Anterroches par la grâce de Dieu et l'autorité du St.Siege apostolique, évêque et seigneur de Condom, conseiller du Roy en tous ses conseils, etc.. Nous certifions que la signature ci-dessus est véritable et que foy peut et doit être ajoutée hors et en jugement. Donné à Condom sous le seing de notre vicaire général le 17 février 1790. Deguilhe, arch.vic.gén. par Mgr, Jaubert, sec.

—Extrait du régistre des VETURES et PROFESSIONS de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon.

Le vingt septieme decembre mil sept cent soixante et onze. Dom Joseph Martinet, appelé dans le siecle, Marie, Gervais, Thomas, né à Arvillard le 23 décembre mil sept cent cinquante, d'Arnaud Joseph Martinet et d'Elisabeth de Beauquesne a fait sa profession solennelle apres une année de noviciat, en présence du tres Vénérable pere Dom Prieur, de toute la Communauté, de Messire Pierre Michel Prat, chanoine et capiscol de l'église collégiale de Notre Dame, et de Messire Jean Baptiste Beaupré, chanoine de la dite église, pris pour témoins de la dite profession. En foy de quoy le dit Joseph Martinet a signé avec les dits témoins à Villeneuve, les jours et ans que dessus, fr. Joseph Martinet, fr. Emanuel Jauna, prieur, Prat, capiscol et official, Beaupré, chanoine, ainsi signé à l'original.

(1)—Provincia, T.III, p, 24, année 1923.

Je soussigné, Prieur de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon certifie l'extrait cy-dessus conforme à son original en mon pouvoir au dit Villeneuve, le 30 septembre 1790, fr. Joseph Camaret, prieur susdit.

Antoine Chabret, avocat en Parlement, maire de la ville de Villeneuve-les-Avignon, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra que le R.P. Joseph Camaret qui a expédié et signé les extraits cy-dessus est prieur de la Chartreuse de cette ville, tel qu'il se qualifie aux seeing et écriture duquel foy doit être ajoutée en témoin de quoy nous avons signé les présentes auxquelles nous avons fait apposer le sceau et armes de la ville. Donné à Villeneuve le 4 octobre 1790. Signé Chabret, maire, par Mr le maire illisible, greffier. sceau en cire rouge de la municipalité.

o
o o

Les DOCUMENTS qui suivent rédigés, en vertu des décrets de l'Assemblée Nationale des 20 fevrier, 19 et 20 mars 1789 par les officiers municipaux de la ville, nous donne l'état précis des diverses propriétés et revenus dont pouvait disposer la Chartreuse, soit pour s'entretenir, soit pour satisfaire à leurs nombreuses oeuvres de bienfaisance ou de charité. Les propriétés de ce monastere formant 24 articles montent à la somme de 17872 livres, 19 deniers, ~~91/2 sols~~. et les Directes en 60 articles montent à la somme de 60 17 livres, 19 ~~sols ens 93~~ 1/2 deniers.

L'an mil sept cent quatre vingt dix et aujourd'hui vingt neuvieme avril à dix heures du matin, nous, Jean Gabriel Merle et Jean François Lieutaud, officiers municipaux de la ville de Marseille, en exécution du décret rendu par nos seigneurs de l'Assemblée Nationale, le vingt fevrier, dix neuf et vingt mars dernier revêtu des lettres patentes du roi, données à Paris le vingt six du dit mois de mars dernier, nous nous sommes rendus en compagnie du sieur Charles Leopold Spigne, greffier asubrogé auquel nous avons fait preter serment de bien et duement procéder à faire sa commission au couvent des Peres Chartreux du territoire du dit Marseille, quartier de St. Just, ou arrivés nous avons trouvé Dom Etienne Lanfant, prieur du dit couvent, Dom Martial Louvet, coadjuteur, Dom Pierre Richelme procureur, auxquels nous avons fait savoir l'objet de notre mission, et Dom prieur nous ayant conduits dans un appartement dépendant de sa cellule, nous y avons pris séance et à l'instant sont survenus Dom Arsene Fournier, vicaire, Dom Laurent Martin, ancien, Dom Leon Honoré d'Azan, Dom Bruno Ugla, Dom Joseph Martinet, Dom Ignace Chabalier, sacristain, Dom Etienne Michel, Dom Antoine Garnier, Dom Auguste Dupont, frere Bruno Bernat, frere Augustin Joubert et nous avons fait lecture par le dit sieur Spigne à tous les religieux de l'article 5 du décret précité, portant:

" Les officiers municipaux se transporteront dans la huitaine de
" la publicité des présentes, dans toutes les Maisons de religieux
" de leur territoire, s'y feront représenter tous les régistres et
" comptes de régie, les arrêteront et formeront un résultat des rev-
" enus et des époques de leur échéance; ils dresseront sur papier
" libre et sans frais un etat et description sommaire de l'argente-
" rie, argent monoyé, des effets de la sacristie, bibliotheque, livres
" manuscrits, médailles et du mobilier le plus précieux de la Maison
" en présence de tous les religieux à la charge et garde desquels
" ils laisseront les dits objets et dont ils recevront les décla-

rations

» sur l'état actuel de leur Maison et de leurs dettes mobilieres
» et immobilieres et des titres qui les constatent.
» Les officiers municipaux dresseront aussi un état des religieux
» profes de chaque Maison et de ceux qui y sont affiliés avec leur
» nom, leur âge et les places qu'ils occupent, ils recevront la déc-
» claration de ceux qui voudront s'expliquer sur leur intention de
» sortir des Maisons de leur Ordre, ou d'y rester, et y vérifieront
» le nombre de sujets que chaque Maison pourrait contenir."

Et de suite nous avons reitéré aux dits religieux que nous nous sommes rendus dans leur couvent pour y exécuter dans ses divers chefs l'article ci-dessus transcrit et nous les avons requis en conformité du premier chef de nous représenter tous les régistres et comptes de régie à l'effet de les arrêter et former un résultat des revenus et des époques de leurs échéances.

Sur quoi Dom Lanfant, prieur nous a représenté:

1e—Un régistre relié en parchemin coté sur la couverture LIVRE TRESOR A—ayant 271 pages d'écriture contenant la copie de divers actes, d'achats, investiture, vente, donation, quittances, arrentement, fondations et autres, observant qu'avant les dites 271 pages, il y a 14 feuillets, le premier en blanc que nous avons batoné, les 6 suivants contenant la table des divers actes contenus dans le dit régistre, à l'exception d'une partie du quaterzieme feuillet qui est en blanc et que nous avons batoné. Les 8, 9 et 10e feuillets sont en blanc et nous les avons batonés, les 3 feuillets suivants et partie de la 27e page contiennent la copie de 2 actes, le restant de la dite 27e page est en blanc ainsi que le 28e et nous les avons batonés.

2e—Un second régistre relié en parchemin, coté LIVRE TRESOR B—dont les 3 premiers feuillets sont en blanc et nous les avons batonés, les 21 suivants sont écrits et contiennent copie des divers actes, lettres, billets et autres; tous les autres feuillets du dit régistre sont en blanc et nous en avons batoné la premiere page.

3e—Un régistre relié en parchemin contenant 182 feuillets coté sur la couverture LIVRE DES DIRECTES DE LA CHARTREUSE EN 1735—contenant les notes des diverses directes que la Chartreuse possede dans Marseille et dans son territoire et de celles qui sont éteintes, observant que d'intervale en intervale il y a des feuillets, des pages et des parties de pages en blanc, tous lesquels blancs nous avons batonés.

4e—Un autre REGISTRE DE DIRECTE relié en peau contenant 195 feuillets dont plusieurs sont en blanc d'un intervale à l'autre, les uns en totalité, les autres en partie et nous avons batoné tous les dits blancs.

5e—Un régistre relié en parchemin coté sur la couverture, 1768. LIVRE DES COMPTES RENDUS DE LA CHARTREUSE DE MARSEILLE dont le premier feuillet est en blanc, les 79 suivants en écriture et les autres en blanc, nous avons batoné les 2 pages du premier feuillet et la premiere page du 81e feuillet.

6e—Un cayet contenant 94 feuillets couvert d'une feuille de papier blanc est CAYER DE LA RECETTE GENERALE, les deux premieres pages en blanc, la troisieme partie écrite et contenant 12 articles de recette à compter du 15 mars 1783, la quatrieme en blanc, les 12 suivants écrites, la derniere portant un résultat de 4695 livres, la 15e et 16e en blanc, la 17e écrite, la 18e écrite aux deux tiers,

finissant par un article du 5 octobre de 135 livres, les 19e et 20e en blanc, les 21, 22 et 23e écrites, la 24e ayant trois sortes d'écriture et portant un résultat de 728 livres 18 sols, les 25 et 26e écrites, la 27e aux deux tiers écrites avec un résultat de 777 livres 18 sols, la 28e avec deux articles batonés, la 29e et 30e écrite avec un sommaire de 1007 livres 18 sols, les 4 pages suivantes en blanc, la 35e écrite, les 7 suivantes en blanc, les 43, 44 et 45e écrites, la 46e aux deux tiers écrite finissant par un article du 2 janvier 1790: vente de choux, dix huit livres, suivi d'un article du dit, vente de choux et celeris en blanc, tout le restant du dit cayer en blanc nous avons batoné toutes les pages et parties de pages trouvées en blanc, ainsi que la 47e formant le premiere du restant du dit cayer.
7e—Un cayer couvert de papier bleu intitulé CAYER DES DEPENSES GENERALES, contenant 94 feuillets, le premier en blanc, les 53 suivants, les uns écrits en totalité, les autres en partie, les autres en blanc. le premier article est à la page 5 sous la date du 26 janvier 1783 et porte payé les décimes 416 livres 13 sols 6 deniers. le dernierarticle est sous la date du 23 janvier 1790 et porte 3 livres sucre tapé à 19 sols, une livre chocolat à 42 sols, 3 livres; apres cet article est un sommaire de 477 livres 6 deniers. Nous avons batoné toutes les feuilles, pages et parties de pages que nous avons trouvées en blanc.
Nous avons ensuite arrêté chacun de ces régistres et livres sur la dernière page d'écriture et les ayant examinés, nous avons formé les résultats des revenus de la Chartreuse de Marseille et de leur débéances ainsi qu'il suit:
1e—La Chartreuse de Marseille possede le domaine dans lequel sont enclavés l'église, le cloître et les cellules des religieux, le dit domaine consistant en terre, vignes, arbres prés et jardin que les religieux nous ont déclaré être improductif année commune, déduction faite des frais de culture. La somme de 2050 livres.
2e—Une petite maison dépendant du dit domaine, produisant un loyer annuel de 168 livres payables la moitié à la St. Michel et l'autre moitié à Pâques.
3e—Une maison contigue produisant un loyer annuel de 45 livres payables aux mêmes époques.
4e—Une maison contigue produisant un loyer annuel de 48 livres payables aux mêmes époques.
5e—Une maison contigue produisant un loyer annuel de 18 livres payables aux mêmes époques.
6e—Une autre maison contigue produisant un même loyer de 18 livres payables aux mêmes époques.
7e—Une maison contigue produisant un loyer annuel de 36 livres payables aux mêmes époques.
NOTA—Ces 6 arrentements sont passés par convention verbale attendu le peu de valeur des maisons qui sont tres petites.
8e—Un moulin à vent appelé de MATALIAN avec son régale et ses agrès, situé au quartier de la Magdelaine.
9e—Un moulin à eau situé au quartier de St. Just.—Ces deux moulins sont arrentés conjointement par acte du 12 juillet 1786 aux écritures de Me Bard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté et produisent un loyer annuel de 199 livres, payables aux mêmes époque

10e--Une propriété dite MATALIAN située au quartier de la Magdelaine consistant en terre, vignes, arbres, bâtiment, de la contenance d'environ 25 quarterées tenue à mégerie par François Martin suivant l'acte du 29 juillet 1784 aux écritures de Me Sard, notaire dont l'extrait nous a été représenté, que les religieux nous ont déclaré produire année commune, déduction faite des impenses 480 livres.
11e--Une propriété de terre, vignes et bâtiment au quartier de St. Just, tenue à megerie par Joseph Arnaud suivant l'acte du 19 juillet 1784 aux écritures de Me Sard, notaire dont l'extrait nous a été représenté, la dite propriété de la contenance d'environ 25 quarterées produisant année commune déduction faite des impenses 600 livres
12e--Un jardin en arrosage, pres LORTOTAILLES vignes et trois bâtiments de la contenance d'environ 22 quarterées au quartier de la Magdelaine, affermé à Antoine Caillol par acte du 5 novembre 1787 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été présenté au prix de 1900 livres, payables moitié à Pâques et moitié à Saint Michel.
13e--Un petit jardin de la contenance d'environ une quarterée 1/2 au quartier de la Magdelaine, affermé à Louis Saccoman par acte du 2 aout aux écritures de Me Sard notaire, dont l'extrait nous a été représenté au loyer annuel de 35 livres payables aux mêmes époques
14e--Une propriété en vignes, arbres et terrains non complantés et bâtiment et une petite terre appelée la VITRIERE, le tout d'environ 18 quarterées située au quartier de St. Just tenue à megerie par Jean Rougier suivant l'acte du 27 juillet 1784, aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté, du produit annue d'environ 425 livres.
15--Une propriété en vignes, arbres, deux bâtiments d'environ 18 quarterées au quartier St. Just, tenue à megerie par Claude Jansolen, suivant l'acte du 27 juillet 1784 aux écritures de Me Sard, notaire dont l'extrait nous a été représenté du produit net et annuel d'environ 690 livres.
16e--Une propriété de terre, vignes, jardin, prés, bâtiment, moulin à eau, le tout au dit quartier de St. Just, d'environ 12 quarterées affermé à Jean Pierre Garonte par acte du 5 septembre 1789, aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté au loyer annuel de 1300 livres payables moitié à Pâques, et moitié à la St. Michel.
17e--Une propriété de terre, vignes, arbres, bâtiment au quartier de St. Jerôme de la contenance de 18 quarterées tenue à mégerie par Germain Vin suivant l'acte du 28 juillet 1784, aux écritures de Me Sard, notaire, du produit net et annuel de 872 livres.
18e--Trois maisons contigues situées dans l'enceinte de la ville de Marseille derriere l'ISLE DU VIEUX OPERA appellées des Chartreux, transversale dans la rue de Rome à celle St. Fereol, produisant un loyer annuel de 2100 livres payables moitié à Pâques et moitié à St. Michel, suivant l'acte du 2 octobre 1782 aux écritures de Me Sard notaire, dont l'extrait nous a été représenté.
19e--Une autre maison RUE DE LA GLACE, produisant suivant le même acte, un loyer annuel de 700 livres payables aux mêmes époques.
20e--Une boutique dépendante d'une grande maison que la Chartreuse possede RUE DE ROME, procuisant suivant le même acte un loyer annuel de 500 livres payables aux mêmes époques.

21e—La dite grande maison, RUE DE ROME, et une petite maison contigue produisant suivant le dit acte un loyer annuel de 1950 livres payables aux mêmes époques.
22e—Une grande boutique, entresols, petits magasins, caves dépendantes de la dite maison, produisant suivant l'acte d'errentement du 26 mars 1783 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté, un loyer annuel de 1048 livres, payables aux mêmes époques.

Montant des produits et loyers des immeubles de la Chartreuse ci-dessus détaillés 14870 livres 19 sols.
23e—La Chartreuse de Marseille retire annuellement de la Chartreuse de Villeneuve, une pension de 3000 livres, savoir: la moitié à la Nativité de St. Jean Baptiste et la moitié aux Fêtes de la Noel, observant que Dom Lanfant prieur nous a déclaré que cette pension par son acte constitutif du 22 janvier 1633 est de 4000 livres; mais que depuis plusieurs années la Chartreuse de Villeneuve la réduite aux dites 3000 livres.
24e—Soixante articles de DIRECTE suivant l'acte ci-joint que nous avons dressé sur les livres terriers qui nous a été représenté par Dom Prieur et que nous avons parafé en présence des religieux, produisant les dits 60 articles annuellement la somme de 17 livres 19 sols 3 1/2 deniers.
25e—Trois de ces immeubles étant possédés par la main morte produisent tous les dix ans un demi lods de quatre cent dix neuf livres cinq sols six deniers, donnant un revenu annuel de 41 livres 18 sols 6 deniers.

Et ainsi que dessus nous avons procédé et formé le résultat des revenus de la Maison religieuse des Peres Chartreux de la ville de Marseille, et des époques de leur échéance, s'élevant les dits revenus àla somme de 17937 livres 16 sols 9 1/2 deniers, et avons signé avec tous les religieux et MeSpigne greffier subrogé ayant renvoyé la continuation de nos opérations à demain 30 de ce mois à neuf heures du matin. Suivent les signatures de:
fr. Etienne Lanfant, prieur; fr. Leon Honoré d'Azan; fr. Arsene Fournier vicaire; fr. Laurent Martin, ancien; fr. Martial Louvet, coadjuteur; fr. Augustin Dupont' fr. Joseph Martinet; fr. Bruno Ugla; fr. Etienne Michel; fr. Antoine Garnier; fr. Pierre Richelme, Procureur; fr. Ignace Chabalier, sacristain; fr. Bruno Bernard, convers; fr. Auguste Joubert, convers; G. Merle, off. munic.

o o o

RELEVE DES TERRIERS DE LA CHARTREUSE

DIRECTES PAYABLES A LA MI-AOUT

—Une directe sur une quarterée d'une propriété située au quartier de la Pinede ou des Petites Crottes (sivo tres fraies) possédée par Catherine Rodere épouse de Claude Arnoux, au cens annuel de 3 sols 9 deniers.
—Une directe sur un jardin au quartier de St. Bausillys ou la Magdelaine, de la contenance de 3 quarterées, possédé par Joseph Brunet au cens annuel de 16 sols.
—Une directe sur 5 quarterées d'un jardin contigu possédé par le dit Brunet au cens annuel de 33 sols, 9 deniers.

— Une directe sur une propriété au quartier de Malepogne de la contenance de 5 quarterées appartenant à Claude Toussaint Jourdan au cens annuel de 16 sols.
UnUne directe sur 3/4 de quarterée d'une propriété au quartier de St.Just possédée par Joseph Bittit au cens annuel de 4 sols 6 deniers
—Une directe sur 3 quarterées 1/2 et deux bâtiments d'une propriété au quartier de St.Just possédée par Jean Honoré Rossel au cens annuel de 6 sols,6 deniers.
— Une directe sur 3 quarterées cent deux dextres d'une propriété au quartier du Jarret,possédée par Pierre André de Louvicon au cens annuel de 4 sols.
— Une directe sur une propriété au quartier de Plombieres,possédé par Anne Germaine Gratian au cens annuel de 6 deniers.
— Une directe sur 2 quarterées 3/4 d'une propriété au quartier d'Eygalades ou la Granegue possédée par André Louis et Joseph Garelle fils et héritiers de Jean Pierre au cens annuel de 3 sols 9 deniers
—Une directe sur 2 quarterées 84 dextres d'une propriété au quartier de Caravele ou St.Louis possédée par le sieur Delon au cens annuel d'1 denier.
—Une directe sur 3 quarterées d'une propriété au quartier St.Just possédée par Dlle Giraud Bouffier au cens annuel de 9 sols.
— Une directe sur une quarterée de jardin dépendant de 4 quarterées 94 dextres,au quartier St.Bausilly,sive la Magdelaine possédée par Joseph Brunet au cens annuel de 7 sols,6 deniers.
— Une directe sur une quarterée 2/3 de jardin au quartier de St. Bausilly sive la Magdelaine,possédée par Joseph Brunet,au cens annuel de 24 sols.
—Une directe sur une propriété de terre et bâtiments de la contenance de 2 quarterées 1/2 au quartier de Montolivet possédée par M.de Varage au cens annuel de 2 sols.
—Une directe sur 3 quarterées 68 dextres 5 pans compris le bâtiment,au quartier de la Petite Crotte ou la Tune,ou le Canet,possédée par Marguerite Jaubert avec cens annuel de 1 sol,6 deniers.
—Une directe sur 2 quarterées 1/2 au quartier de St.Ginies, Antignane ou Gironde,possédée par la Maison de l'Oratoire au cens annuel de 10 sols.
—Une directe sur une propriété de la contenance de 4 quarterées 16 dextres en terre et bâtiment au quartier des Escoliers possédée par Dlle Therese David,Veuve de Jean Claude Founat et épouse de Guillaume Caillol cohéritier du dit David au cens annuel de 2 sols
— Une directe sur 2 quarterées 1/2 au quartier de St.Loup ou la Monte possédée par Anne Catherine de St.Jacques de Ferri,épouse de François Xavier Bruno de Rians,au cens annuel de 2 sols.
— Une directe sur 3 quarterées d'une propriété en terre et bâtiment au quartier de ST.Ginies ou Gironde possédée par Louis Guillaume Feraud,héritier de Dlle Feraud Veuve Romanet sa soeur,au cens annuel de 3 sols.
— Une directe sur 2 quarterées de propriété au quartier de St Ginies ou Gironde possédée par le frere Pierre Allard au cens annuel de 1 sol,6 deniers.
— Une directe sur 3 quarterées de propriété au quartier de Ste Martre ou au vallon de Bernassot possédée par Jean André Rousset au cens annuel d'1 denier.

—Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la contenance de 2 quarterées au quartier de Caravelle ou St.Louis possédé par Gaspard Ferry, héritier de demoiselle Guinbaud sa tante, au cens annuel d'1 sol 6 deniers.
—Une directe sur une propriété de terre et bâtiment de la contenance de12 quarterées en 2 parties au quartier des Rives de la Gardy possédée par Pierre Michel Julien au cens annuel de 2 sols.
— Une directe sur 2 quarterées au quartier de Pié de Boutor ou Belle de May possédée par André Etienne Aillaud procureur avec un cens annuel d'1 sol 10 deniers.
— Une directe sur une propriété de la contenance de 12 quarterées 108 dextres en terre et bâtiment au quartier de St.Jerôme ou Bernassot possédée par Marie Genevieve Boeuf veuve de François Quilhet héritier de Antoine Boeuf au cens annuel de 3 sols 9 deniers
— Une directe sur une propriété de la contenance de 2 quarterées 119 dextres ~~sur une propriété de la contenance~~ au quartier St.Jerôme ou Malpasset de Saules possédée par sieur Guillaume Guien, au cens annuel de 2 sols, 6 deniers.
— Une directe sur 2 quarterées au quartier de St.Just possédée par François Goujon au cens annuel d'1 sol 3 deniers.
— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment contenant 4 quarterées au quartier St.Just possédée par Joseph Jaubert, mari et maitre de la dot et droits de demoiselle Marie Anne Lombard, fille de Claude Povolenc au cens annuel de 2 sols, 6 deniers.
— Une directe sur 2 quarterées au quartier du revers de la Garde ou Gironde, possédée par Pierre Faucon au cens annuel de 3 deniers.
—Une directe sur 2 quarterées et 2 tiers au quartier du vallon de Lombre ou Gironde possédée par Elisabeth George veuve et usufruitiere au cens annuel d'1 sol, 4 deniers.
— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la contenance de 7 quarterées au quartier de Montolivet ou Roquefranque ou St.Just, possédée par Antoine Balthazard Guien au cens annuel de 35 sols.
— Une directe sur 1 quarterée 1/2 et 8 dextres au quartier de Queiran St.This ou St.Loup possédée par Therese Arnoux veuve et usufruitiere de Toussaint Deidier au cens annuel de 9 patats faisant 13 deniers 1/2.
—Une directe sur 4 quarterées au quartier de Montcault possédée par [redacted] dame Marie Anne [redacted] Therese Ferrary, veuve et usufruitiere de Pierre Cordin, au cens annuel de 5 sols 3 deniers.
— Une directe sur une quarterée 111 dextres et 12 pans au quartier de Bouquiens ou Gatmort possédée par Claude Billion au cens annuel de 2 sols, 7 patats.
— Une directe sur 2 quarterées 125 dextres d'une propriété de 4 quarterées au quartier de Bouquieres ou Gat-Mort possédée par Claude Billion, le restant in solidum au sieur Roman, au cens annuel de 2 sols 3 patats et 1 denier.
— Une directe sur 5 quarterées 40 dextres au quartier St.Ginies possedée par sieur Rey au cens annuel de 12 sols.
— Une directe sur une quarterée au quartier St.Just possédée par Jacques Tassy fils et coméritier de Jean Tassy, au cens annuel de 6 deniers.
— Une directe sur une propriété de terre de la contenance de 7 quarterées au quartier St.Marcel possédée par sieur Jauffret, au cens annuel d'1/2 denier.

— Une directe sur un moulin à blé, un foulon et deux paroirs y contigus, ensemble un jardin et pré y attenant de la contenance de 5 quarterées au quartier de St.Marcel possédée par Sieur Jauffret au cens annuel d'1 denier.
UnUne directe sur un tiers de quarterée au quartier St.Ginies vallon de Lombre ou Gironde possédée par dame Magdelaine de Perrin au cens annuel de 9 deniers.
— Une directe sur 6 quarterées de propriété en terre et bâtiment au quartier de la Petite Plombiere ou Gibbes possédée par Antoine Basile Mathieu Barbarin au cens annuel de 6 sols.
— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la contenance de 7 quarterées au quartier des Baumes Laugieres ou Bombinette possédée par Simon Louis Seguin au cens annuel de 30 sols.
— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la contenance de 4 quarterées au quartier du revers de la Gardy ou L'Hommefé possédée par Pierre Michel Julien au cens annuel de 15 deniers.
— Une directe sur 3 quarterées de terre inculte au quartier de la Gardy ou L'Hommefé possédée par Pierre Faucon au cens annuel de 3 deniers.
— Une directe sur une quarterée de terre en jardin et bâtiment au quartier St.Bauzily sive Magdelaine possédée par Joseph Brunet au cens annuel de 7 sols 6 deniers.
— Une directe sur 1/2 quarterée de jardin au quartier St.Marcel possédée par Jean Rey de Foresta donataire de dame Pauline Félicité de Foresta, sa sour, héritiere de Paul de Foresta, son pere, au cens annuel de 9 sols.
— Une directe sur une propriété de 3 quarterées en terre et bâtiment au quartier St.Ginies possédée par Dame Rose Rouve veuve et usufruitiere du sieur Lambert au cens annuel de 3 sols.
— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la contenance de 14 quarterées 3/4 au quartier de la Cavalerie Subeirane possédée pac sieur David Jean Vincent et François Hyacinthe David ses freres au cens annuel de 11 sols 3 deniers.
— Une directe sur 8 quarterées moins 12 dextres au quartier d'Eygalades frano mouerto possédée par Joseph Hugues au cens annuel de 7 sols, 6 deniers.
— Une directe sur 3 quarterées 34 dextres au quartier du Canet ou Bouguieres, sive Gate mort, possédée par Claude Dillion, au cens annuel de 7sols.
— Une directe sur une maison située rue de la Loge ou du Change possédée par l'Hopital de la Misericirde au cens annuel de 4 deniers
— Une directe sur une portion d'une grande maison rue Datelier possédée par Pierre André Paule de Louvicon oa cens annuel de 3 patats.
— Une directe sur un jardinet bâtiment de la contenance de 50 cannes carrées au quartier de St.Just possédée par Louis Pinatele au cens annuel de 7 sols.
— Une directe sur un terrain en deux parties de la contenance de 88 cannes carrées et 6 pans, au quartier de St.Just, au cens annuel de 12 sols.
— Une directe sur un jardin et bâtiment de la contenance de 44 cannes carrées au quartier de St.Just possédée par François Rougier au cens annuel de 3 sols.

— Une directe sur un terrain et bâtiment de la contenance de 50 cannes carrées au quartier de St.Just, possédée par Pierre Dol, au cens annuel de 5 sols.
— Une directe sur une quarterée 3/4 au quartier de la Magdelaine possédée par Antoine Isnard lequel a désemparé 60 cannes carrées à Grégoire au cens annuel d'1 denier.
— 27 cannes carrées à Mathieu Drivet au cens annuel d'1 denier.
— 51 cannes 5 pans carrés au cens annuel d'1 denier.
— 3 des immeubles serviles à la Chartreuse étant possédés par la main morte produit tous les 10 ans 1 lod 1/2 de 419 livres 5 sols 6 deniers donnant un revenu annuel de 41 livres 18 sols et 6 deniers.

Auquel état des directes de la Chartreuse de Marseille, nous Jean Gabriel Merle et Jean François Lieutaud officiers municipaux écrivant Me Spigne greffier subrogé, avons procédé en présence des religieux dénommés dans notre proces verbal d'aujourd'hui auquel le présent sera joint et avons signé avec les dits religieux et Me Spigne greffier subrogé. A Marseille le 29 avril 1790. signé: f.Estienne Lanfant, prieur; f.Arsene Fournier, vicaire; f.Laurent Mattin, ancien; f.Martial Louvet, coadjuteur; f.Augustin Dupont; f.Joseph Martinet; f.Leon Honoré d'Azan; f.Bruno Ugla; f.Etienne Michel; f.Antoine Garnier; f.Pierre Richelme, procureur; f.Ignace Chabalier, sacristain; frere Bruno Berned, convers; f.Augustin Joubert, convers; G.Merle, off.munic.

*

CREANCE SUR LA CHARTREUSE

Nous n'avons pu trouver l'état des charges que les Chartreux devaient déclarer peut-être n'ont-ils pas fait cette déclaration? On ne fait état que de la réclamation suivante:

Marseille le 23 messidor an 9 de la République Française.
Le prefet des Bouches-du-Rhône au maire de la commune du Nord.

Je vous fais passer, citoyen, les titres de la créance de l'Aumône général d'Avignon au nombre de six pieces sur la ci-devant Chartreuse de Marseille, je vous invite à procéder la liquidation provisoire de cette créance en conformité des dispositions contenues aux articles 18 de la loi du 23 messidor, an 2e 42 et 43 de celle du 24 frimaire an 6. Veuillez bien accélérer cette liquidation et m'en faire le renvoi incontinent pour que je puisse la faire parvenir au liquidateur général de la dette publique qui doit en terminer la liquidation définitive.

Je vous salue. Ch, Delacroix.

ARRETE DE L'ADMINISTRATION DU DEPART. DES BOUCHES D.R.

Vu l'extrait du proces verbal d'encheres du Directeur du district de Marseille du 5 juillet dernier pour la vente du Domaine des cy-devant Chartreux, d'apres le plan géométral qui le divise en 14 lots, le dit proces verbal contenant les protestations des commissaires nommés par la commune de la dite ville, contre l'adjudication de ca vente faite aux sieurs Chapellon et Devilliers de 18 quarterées dépendant du dit domaine des Chartreux, à cause desquelles protestations il a été superiodé à la dite vente par le Directeur du district.

La délibération de la commune de Marseille du 4 juillet portant nomination des Commissaires pour faire les dites protestations

Ouï le procureur général syndic provisoire.
L'Administration du Département arrête que le Directoire du District de Marseille procedera à la vente du domaine des ci-devant Chartreux malgré l'opposition de la municipalité de Marseille et pour lui à la municipalité de la même ville.
Fait à Aix en l'administration du département le 6 aout 1792. L'an quatrieme de la Liberté, présents 6 membres, signé Truchement président en l'absence, Descene, sec. gén.
Conforme à l'original adressé au district de Marseille, Guerard, sec.

BIENS A VENDRE

Extrait de la brochure imprimée à Marseille chez Jean Mossy pere et fils, imprimeurs de la Nation, du Roi et de la ville 1790. donnant l'état des Biens Nationaux à vendre.
— Chartreux---7178 cannes carrées. Le sol et la bâtisse du couvent, cloitres, dortoirs, église, cours et terrains contigus évalués à 60720 livres. De plus il y a d'affermé: Une maison, rue de la Glace louée 700 livres.
—Quatre maisons contigues sur la rue de Rome et des Chartreux Touées 4550 livres.
—Une grande boutique, entresols, quatre magasins, une petite cave dépendante de la plus grande de ces quatre maisons, loyer de 1048 Liv.

BIENS RURAUX

—Le Domaine formant 3 propriétés contigues en terres, vignes, arbres, prés et jardins, produisant environ, 2150 livres.
—Unecpetite maison en dépendante, 168 livres.
—Une maison contigue, 40 livres.
—.....id.....48 livres.
—.....id.....18 livres.
— .....id.....18 livres.
—.....id.....36 livres.
— Un moulin à vent appelé du MATALIAN, avec son régale et ses agres, quartier de la Magdelaine; un moulin à eau, quartier de St. Just, conjointement loués, 199 livres 19 sols.
— Un jardin dont l'entrée est vis à vis la place des Chartreux contenant environ 22 carterées, consistant en pré, jardin, vignes et bâtimens, 1500 livres.
—Petit jardin contigu, d'environ 1 quarterée 1/2 quartier de la Magdelaine, 135 livres.
—Une propriété dite du MATALIAN, quartier de la Magdelaine, ouil y a 2 bâtimens en terres, vignes, arbres, d'environ 5 quarterées tenue à megerie, produisant déduction faite des impenses, 480 livres
—Une maison de campagne, sur le chemin de St. Just, avec un terrain inculte, non affermé, produisant annuellement environ, 300 livres.
—Un petit jardin clos, ayant son entrée sur le petit chemin du moulin à vent, d'environ 1/3 de carterée, non affermé.
Une campagne sur le chemin de St. Just, vis à vis la Chartreuse, contenant environ 25 quarterées, ou il y a un bâtiment appelé AIMAR, tenue à megerie, produisant déduction faite des impenses 600 livres environ.
— Une autre campagne, au nord de la Chartreuse, contigue au cloitre, contenant env. 15 carterées, avec un bâtiment tenue à mrgerie, produisant environ 275 livres.

—Une partie de terrain de la même campagne, contenant environ 1 quarterée 1/3 produisant 100 livres.
— Un terrain appelé la VITRIERE, sur le chemin de St. Just d'environ 1 carterée 1/2 tenue à megerie et du produit de 50 livres.
Ces trois parties formant une propriété en vignes, arbres, terrains non complantés, etc..
—Une propriété dite la VELINE, sur le même chemin d'environ 18 catrerées, 2 bâtimens, arbres, vignes, tenue à megerie au produit de 69 livres.
Une autre propriété, appelée la Mure, en terre, vignes, jardins, prés 2 bâtimens, moulin à eau, au quartier de St. Just, d'environ 11 cattarées, affermée 1300 livres.
— une propriété, en terre, vignes, arbres, bâtimens, quartier St. Gerôme, d'environ 18 carterées, tenue à megerie, au produit de 872 liv.

La vente de ces biens ne se fit pas en même temps, serait-ce dû à l'opposition faite par la municipalité qui avait motivé un arrêté du département des Bouches du Rhône, ou pour toute autre cause ? Quoiqu'il en soit nous trouvons deux affiches aux Archives, l'une indique la vente des Biens pour le 11 juin 1793; l'autre sans date indique l'enchere de trois immeubles sur lesquels il y a déjà une enchere de 140 500 livres. Affiches que nous reproduisons en fac-simile.

REQUÊTE POUR LE P. D. MARTIAL LOUVET

Le décret de l'Assemblée Nationale du 4 fevrier 1790 avait décidé dans son article 3 qu'il serait pourvu au sort des religieux par une pension convenable. La pension accordé a D. Martial Louvet étant trouvée insuffisante, il adressa la requête suivante:

A messieurs le Président et Administrateur du Directoire du district de Marseille.

Dom Martial Louvet, prêtre coadjuteur de la Chartreuse de Marseille a l'honneur de vous representer qu'il est agé de soixante neuf ans, étant né à Avignon le 7 mars 1722 et religieux profes de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon depuis l'année 1743.

Son état, Messieurs, est d'autant plus à plaindre dans les Circonstances ou il va cesser de vivre en communauté, qu'il est accablé d'infirmités auxquelles la pension de mille livres qui lui a été accordée ne suffit pas, pour lui procurer le soulagement dont il a besoin. Il est dénué de linge de toute espece et de tout autre secours, il ne trouvera pas dans la modicité de sa pension de quoi satisfaire aux soins des médecins et chirurgiens qui le dirigent, aux frais des drogues et médicaments qu'on lui administre et aux salaires des personnes qui sont chargées de le panser deux fois par jour. Son état d'infirmité est justifié par les certificats ci-joint et le supliant ose espérer, Messieurs, des sentiments de justice et d'humanité qui vous dirigent, que vous daignerez lui accorder une augmentation de traitement proportionnée à tous ses besoins. Il ne cessera de faire des voeux au ciel pour votre conservation.

J. Martial Louvet, coadjuteur de la Chartreuse de Marseille.

—Je soussigné docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, agrégé au college de medecine de cette ville de Marseille et médecin ordinaire depuis plusieurs années de la Chartreuse. Certifie le contenu dans la pétition ci-dessus faite par le R.P. Martial

Louvet, religieux Chartreux. En foy de quoy j'ai signé la présente. A marseille le 4 décembre 1790. Jourdan, medecin.

EXTRAIT du Régistre des Délibérations du Directoire du District

Vu la pétition présentée par le fr. Martial Louvet, ci-devant coadjuteur de la Chartreuse de Marseille et les certificats au bas, qui justifient la vérité des faits contenus en la dite pétition.
Sur le rapport de M. Martinot. - Ouï M. Dominique Audibert procureur syndic, en absence et remplacement.
Le Directoire du District. Estime qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la dite pétition. Mais que le département sera prié de prendre en considération l'âge et les graves infirmités de ce religieux.
Fait à Marseille au District du Directoire, le 23 décembre 1790.
Martinet, vice president, Rafion, Bremond et Audibert, procureur syndic, en absence et remplacement. Collationné G. Meyrard, secretaire.
Vu la pétition du Sieur Martial Louvet ci-devant coadjuteur de la Chartreuse de Marseille et l'avis ci-dessus du Directoire du District de Marseille sur le rapport de M. François Omer Granet.
Le Directoire du Département ouï, M. Antoine, Pierre Joubert, procureur général syndic, arrete qu'il n'y a pas lieu à déliberer et que le présent sera envoyé au Directoire du District de Marseille et ~~xxxxxx~~ par lui à la partie interessée.
Fait à Aix en Directoire, le 15 fevrier 1791. Henri Pellicot, f, Granet.
Chargé le régistre des avis du Directoire du District de Marseille Cotté A. f° 190. Guerand, secretaire.

BIBLIOTHEQUE DU COUVENT

Quel pouvait être l'état de la Bibliotheque de la Chartreuse au temps ou le couvent fut fermé en 1790? Nous avons trouvé dans les Archives départementales le proces-verbal de 9 vacations pour la vente de 2293 volumes, qui se firent à la date du 21 janvier et jours suivants et qui produisirent une somme totale de 2097 livres 16 sols. Documents que nous avons publié dans une étude précédente(1).
(1)-Tous les ouvrages composant cette bibliotheque ne furent pas vendus, une partie fut transporté à la ville pour sa bibliotheque publique, ainsi que nous l'apprend un répertoire manuscrit conservé à la bibliotheque, qui nous donne l'inventaire de 227 ouvrages divers, la plupart in-f° et de 57 manuscrits. La majeure partie de ces volumes provenant de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, qui en fondant le couvent de Marseille en 1633, avait aussi composé le fonds de sa bibliotheque.
L'inventaire cité nous a aidé à nous former une idée de la composition de cette bibliotheque, en recherchant les ouvrages dans les divers catalogues de celle de la ville et en examinant l'un apres l'autre tous ces volumes; malheureusement un certain nombre, 126, n'ont pu être retrouvés, soit qu'ils aient été vendus ou égarés.

---

(1)-Provincia, T. III, année 1923. P. 13.

Parmi les volumes qui restent et forment encore le chiffre de 101 il y en a de tres interessants et d'une grande valeur; un certain nombre contiennent de belles gravures, des dessins à la plume ou en couleur, des lettres ornées, etc.. et sortent des imprimeries réputées du XVe au XVIIIe siecle.

Nous avons essayé d'en faire un classement et d'en donner une bibliographie raisonnée en reproduisant les titres principaux des livres dans l'ordre suivant:

1°—Ouvrages de religion.
2°Ouvrages d'Histoire et de Géographie.
3°—Littérature et Linguistique.

On voit que les Chartreux savaient allier la sagesse à la science et qu'ils se servaient de leur culture intellectuelle pour arriver à la vie parfaite.

Nous avons fait suivre cette bibliographie de la nomenclature de ouvrages disparus et identifiés comme éditions sur le catalogue de la bibliotheque nationale et divers, ainsi que d'autres ouvrages cartusiens que possede la bibliotheque de Marseille, sans indications d'origine. Enfin d'une petite étude sur les imprimeurs et leurs marques; malheureusement cette derniere étude est tres incomplete, n'ayant pas pu avoir à notre disposition pour les consulter tous les ouvrages qui ont étudié spécialement ces imprimeurs.

Nous ne faisons pas paraitre cette étude dans cet ouvrage, l'ayant donné in-extenso à la bibliotheque de la ville, ou l'on peut la consulter.

Parmi les ouvrages cités, se trouve un volume des STATUTS DE L'ORDRE imprimé en caracteres gothiques, édité à Bâle en 1510, dans lequel il y a deux gravures sur bois tres curieuses, que nous reproduisons. L'une représente : l'arbre de Jessé composé avec St.Bruno, et l'autre l'histoire de la fondation de l'Ordre par St.Bruno jusqu'à la construction du monastere de la Grande Chartreuse.

Decembre 1928 Marc Dubois.

I

BIENS NATIONAUX A VENDRE

CHARTREUX

7178 Cannes quarrées.Le Sol & la Bâtisse du Couvent,Cloitres,Dortoirs, Eglise,Cours & Terrains contigus,évalués à,....60720 livres.
De plus,il y a d'affermé:
UNE MAISON,rue de la Glace,louée 700 livres.
Quatre MAISONS contigües,sur les rues de Rome & des Chartreux,louées 4550 livres.
UNE GRANDE BOUTIQUE,Entresols,quatre Magasins,une petite cave dépendante de la plus grande de ces quatre Maisons,au loyer de 1048 liv.

— BIENS RURAUX —

LE DOMAINE formant trois Propriétés contigües,en Terres,Vignes,Arbres, Prés & Jardins produisant environ 2150 livres.
UNE PETITE MAISON en dépendance.....168 livres
UNE MAISON contigüe.....40 liv.
.....ID .....48 l.
.....ID.....18 l.
.....ID.....18 l.
.....ID.....36 l.
UN MOULIN à vent,appelé DU MATALIAN,avec son régale & ses agres,Quartier de la Magdelaine:Un moulin à eau,Quartier St.Just,conjointement loués 199 livres 19 sols.
UN JARDIN,dont l'entrée est vis-à-vis la place des Chartreux,contenant environ 22 carterées, consistant en Pré,Jardin,Vigne & trois Bâtimens.....1500 livres.
PETIT JARDIN,contigü,d'environ une quarterée & demie,quartier de la Magdelaine....135 livres.
UNE PROPRIETE,dite DU MATALIAN,Quartier de la Magdelaine,ou il y a 2 Bâtimens,en Terres,Vignes,Arbres d'environ 25 quarterées,tenue à Megeri produisant,déduction faite des impenses.....400 livres.
UNE MAISON DE CAMPAGNE,sur le chemin de St.Just,avec un Terrain inculte non affermé,produisant annuellement environ....300 livres.
UN PETIT JARDIN clos,ayant son entrée sur le petit chemin du Moulin à vent,d'environ un tiers de carterée non affermé.
UNE CAMPAGNE,sur le chemin de St.Just,vis-à-vis la Chartreuse,contenant environ 25 quarterées,ou il y a un Bâtiment appelé AIMAR,tenue à mégeri produisant,déduction faite des impenses,environ....600 livres.
UNE AUTRE CAMPAGNE,sur le Nord de la Chartreuse,contigüe au Cloitre, contenant environ 15 carterées,avec un Bâtiment,tenue à mégerie,& du produit de 2[illegible] livres. environ.
UNE PARTIE DU TERRAIN de la même campagne,contenant environ une Quarterée & demie,produisant 100 livres.
UN TERRAIN appellé LA VITRIERE,sur le chemin de St.Just,d'environ une carterée & demie,tenue à mégerie,& du produit de 50 livres.
CES TROIS PARTIES FORMANT UNE PROPRIETE en vignes,arbres,Terains non complantés,&c.
UNE PROPRIETE dite LA VELINE,sur le même chemin,d'environ 18 carterées deux Bâtimens,arbres,vignes,tenue à mégerie,au produit de 69 livres.
UNE AUTRE PROPRIETE,appellée LA MURE,en terre,vignes,jardins,prés,deux Bâtimens,moulin à eau,au Quartier St.Just,d'environ12 carterées loué 13[illegible]
UNE PROPRIETE en terre,vignes,arbres,Bâtiment Quartier St.Jerôme,de 18 carterées tenue à mégerie au produit de 872 l.

5

NOTE a ajouter à la page 8, avant l'alinea qui commence par:" AUX JOURS ORDINAIRES.....

Chaque semaine les Chartreux sortent en promenade ou "Spaciment" cette coutume est fort ancienne et personne n'en est dispensé:"Je m' " accorde que difficilement dispense du spaciment, dit Le Masson, tant " cette promenade me parait utile pour le bien du corps et de l'âme." (Annales).

Au couvent d'Aix les spaciments étaient dirigés dans les environs si interessants de la ville, dont la verdoyante et fertile campagne offrait un grand charme par ses nombreux souvenirs du passé auxquels les Chartreux devaient trouver le plus grand intérêt historique. Les bords de la riviere de l'Arc aux frais ombrages leur rappelait la fameuse bataille d'Aix livrée par Marius contre les Cimbres et les Teutons, dont le travail de nombreuses légendes avait fait place à la réalité.

L'oppidum d'Antremont qui s'appelait alors le Monte-Rotonde, à 3 kilometres de la ville, ou l'on a découvert de nombreux vestiges antiques aujourd'hui une des richesses du Musée d'Aix, rappelait l'ancien camp escarpé d'une peuplade salyenne, établi sur ce petit mamelon de 387 metres d'altitude et défendu par une muraille de plus de 300 metres de long.

La montagne de Ste Victoire ou se trouvait au XVIIe siecle le couvent des Calmadules; et toute la vallée de St.Marc à Vauvenargues, dans laquelle passait un des trois aqueducs romains qui alimentait en eau potable la ville d'Aix, dont on voit encore de loin en loin quelques vestiges.

Tels étaient sansdoute les but principaux de leurs spaciments.

EXTRAIT DE CORRESPONDANCE DE Mgr de BELSUNCE.EVEQUE DE MARSEILLE PAR R.P.LOUIS ANTOINE DE PORRENTRUY, EX DEFINITEUR GENERAL DES FRERES CAPUCINS.-MARSEILLE.1911.-Lettre CLXXXVI.page 354.

Lettre de Mgr de Belsunce au prieur de la Chartreuse de Montrieux.

(Lettre autographe conservée à l'oeuvre de la jeunesse de Marseille et trouvée parmi les papiers du Ven.M.Allemand, fondateur de cet oeuvre)

Deux raisons pour lesquelles la lettre du Père Prieur lui a causé une grande joie.Remerciements pour une faveur spirituelle.Doux et précieux souvenir qu'il garde de son séjour à la Chartreuse ou il sera heureux de revenir pour y consacrer l'église à l'époque que le P,Prieur voudra bien lui indiquer.

" Je ne puis mon Reverend Père,vous exprimer la joye que me " donne la lettre dont vous venes de m'honorer.
" Elle est pour moy une preuve de la continuation de vostre amitié " que je désire avec passion,et du rétablissement de vostre santé, " sur laquelle j'estois dans une extrême inquiétude.
" J'ay demandé souvent à Dieu la conservation de mon cher et " respectable D.Prieur,auquel je suis cordialement attaché,et je " ne cesserai de faire des voeux pour la prolongation de ses jours " qui me sont infiniment precieux.
" Je vous rends mille grâce,mon Reverend Père,de la bonté que vous " avez eue de demander pour moy à vostre R.P.Général la messe de " la Ste Vierge;c'est un bénéfice dont je connois tout le prix,et " que j'espere de voir un jour à vostre charité,et à celle du " Reverend Père.J'ay eu la consolation inexprimable d'estre penda- " nt trois semaines,ou environ,vostre Cloistrier;regardez moy " toujours comme tel,et je vous regarderai toujours comme mon " Prieur.
" Je suis ravi de n'avoir pas sacré vostre église pendant ce " sejjour que j'ay eu le bonheur de faire chez vous,puisque ce " retardement me procurera le sensible plaisir de vous revoir et " de vous embrasser avec tous mes chers officiers et cloistriers.
" Dom Procureur vous dira,mon Reverend Père,que je suis prêt à " aller faire cette sainte fonction quand vous le voudres,soit avant " noel, soit après une mission que je vais faire,qui commencera,je crois " et finira avec le mois de janvier;soit enfin en careme.Ce ne " sera jamais trop tost par raport au plaisir que j'aurai de me " revoir ches vous.C'est à vous à voir ce qui convient le mieux,et " à décider;en bon cloistrier,je suis aux ordres de mon Prieur, " que j'aime de tout mon coeur,et duquel j'ai l'honneur d'estre " avec respect,Mon Reverend Père.
" Vostre très humble et très obéissant serviteur.
+ Henry,Evêque de Marseille.

A Marseille le 29 novbre.1737.

(suit la reproduction du fac simile)

Ch. I655 - D. Antonio Blacone in priorem domus Aquensis a Rd Patre super annum instituto non fit mia .

Un manuscrit de chartreux dit de lui : " Obüt 23 Januari I678 "protoprior ~~cartusensis~~ (Cartusiae restitutae), alias prior Aquensis "(Aix), Vallisbonae, Taurinensis (Toulouse) et visitator Aquitaniae, "vir omni laude major in utroque statu et quasi genitor Castrensis "Cartusiae, cum ipse author fuit divisionis domus Tolosae jamjam "sufficienter dotatae."

Ch. I656 - D. Philippe Jassaud, in priorem domus Aquensis a Rd Patre super annum instituto non fit mia .

Ch. I685 - D. Jacobo de Bussy in priorem D. (Domus) Aquensis a Rd Patre super annum instituto non fit mia .

D. Jean David I748-55 ....."et Agendam specialem eo quod obierit in " desensu Capituli " .

Ch. I795 - Obüt Bonaventura Cantor profus et antiquior D. Bonipassus prior domus Aquensis et convisitator provinciae Provinciae, alias prior domorum, Vallis Santae, Partis Dei et Bonipassus, habens missam de Beata Maria per tot. ordinem in quo 54 annis valde laudabiliter vixit .

ETAT DE PRESENCE DES RELIGIEUX CHARTREUX EN 1684

Le F.V.Pere Dom Emmanuel Vannel,prieur.

D.CLAUDE Dumonceau,vicaire.

D.Blaise de Berre.

D.Nicolas Soirot.

D.Jean Janet.

D.Louis Durand,procureur.

D.Dominique Desevuoulss,sacristain.

D.Antoine Gilbert Dupont.

D.Joachim Cattan,coadjuteur.

D.Jacques Ginot.

D.JEAN Louis Dupont.

Les freres converts sont au nombre de trois.

savoir:

Frere Michel Deschamps.

Etienne Gannin.

Honoré Bérard.

Les domestiques sont au nombre de trois,

savoir:

Antoine Guirard,

Pierre Cheylan,

Guillaume Nouveau.

SCEAU ET ARMES DE LA CHARTREUSE DE MARSEILLE

Monsieur Marc Dubois a publié dans le dernier fascicule de Provincia, une interessante étude sur la Chartreuse de Marseille pour laquelle il a eu recours non seulement aux Archives des B.du Rhone, qui lui ont fourni la plus grande partie de sa documentation mais aussi à celles du Gard, du Pas de Calais et de la Gde Chartreuse. A ces dépots forains, M. Dubois demandait l'éclaircissement de ces deux points.

1° Quelles étaient les armoiries de la Chartreuse de StoMadeleine?

2° Quel était son sceau ou tant au moins son cachet?

La solution de ces problemes incomplets, je le reconnais, se trouvait à proximité, dans un établissement que les Marseillais ne connaissent pas assez malgré sa richesse en documents de toute espece, richesse telle qu'il n'est pas possible de ne pas y avoir recours peu ou prou lorsqu'on étudie un sujet provencal; nous voulons parler du Musée archéologique et bibliographique Paul Arbaud, d'Aix.

Or cet établissement possede des manuscrits qui jettent une certaine lumiere sur les points sus-énoncés. L'Armorial de Provence de d'Hozier copié par le Marquis de Montgrand(1), sous le N°1015 de la Sénéchaussée de Marseille, donne l'indication suivante: "Le couvent des Chartreux porte d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir et une boete couverte d'or brochant en coeur sur les deux clefs."

C'est bien là le blason relevé dans l'armorial de France, consulté par M. Dubois et qui doit etre le volume imprimé de M.Mde Montgrand; mais M. Dubois n'a reproduit que sa description, supprimant le mot PORTE qui a cependant une importance. On sait, en effet, que les armes dont la description au d'Hozier est précédée de ce mot, sont celles qui ont été présentées à l'enregistrement par les interessés, donc exactes ou censées l'etre, tandis que celles qui sont dépourvus de ce verbe sont des armes imposées d'office et au petit bonheur par les traitants.

Nous serions donc fondé à admettre que celles que nous rencontrons là ont été fournies par le Monastere lui meme et par conseqnent qu'elles sont les vraies.

Le Nobiliaire de Marseille(2) de Nicolas et sa copie complétée par Reimonet(3) blasonnent comme Varany: "d'azur a deux clefs passée en sautoir d'or, surmontées d'un globe du premier et croisé d'or."

---

(1)-Le magnifique manuscrit divisé en 11 volumes in-fo, un par Sénéchaussée, munis de tables alphabétiques qui y rendent les recherche faciles, est celui dont M. de Montgrand avait commencé la publicatio en 1664 par le tome concernant la Sénéchaussée de Marseille, publication qui ne fut pas continuée. Il porte les cotes M.Q.123à133.

(2)-Musée Arbaud. MO.62. Nobiliaire de Marseille contenant les armoiries de toutes les familles nobles tant anciennes que modernes et de celles qui ont périt, comme aussi les armoiries des Chapitres, Corps et Communautés séculieres et régulieres, par Antoine Nicolas, peintre, maistre a l'art Héraldique, 1705, petit in fo non colisté, blasons en couleur.

(3)-Ibid-MQ.241. Nobiliaire de Marseille contenant les armoiries des Chapitres, paroisses et communautés séculieres et régulieres, par Antoine Nicolas, peintre, maitre en l'art héraldique, Marseille 1705, copie sur l'original appartenant à M. Boullion Landais, archiviste de la Ville de Marseille et considérablement augmenté par Henri Reimonet, pharmacien, bibliothécaire de l'Académie Impériale de Médecine de Marseille, membre de l'Institut royal et médical de France 1854 - Blasons en couleur.

mais les clefs ont régulièrement les pannetons en haut et les poignées en bas.

On doit donc se demander si Nicolas, qui a pu et du se renseigner facilement aupres des P.P.Chartreux eux-mêmes, qui a pu voir dans leur couvent, sur leurs ornements' bannieres, etc...leur armes peintes ou sculptées, on doit se demander, si Nicolas s'est simplement trompé ou si par ignorance ou négligence, les religieux ne faisaient pas alors vraiment usage de ces armes a enquerre.

Mais un dossier manuscrit du Musée Arbaud(1) renferme une piece ou figure un cachet, le seul qui serait conservé de la Chartreuse de Marseille. C'est une lettre écrite le 24 février 1753 par A.F.Philippe de Rouviere à M.Ricard, avocat de la même ville, pour le prier de se charger des interets du couvent dans un proces relatif a une modification apportée a un canal dérivé du Jarret.

Ce cachet sur cire rouge est ovale et quoique portant diverses cassures, tres lisible. Il presente au milieu, dans un listel, deux clefs passées en sautoir, pannetons en haut et surmontées d'une figure qu'on pourrait a premiere vue prendre pour un as de trefle pointu au sommet, en legende: //// CARTUSIE MASSILI /// Il ne saurait naturellement etre question d'admettre la presence d'un as de trefle dans cet écusson monastique. Mais par contre il n'est pas douteux que ce meuble n'est autre chose que le vase a parfum, la pyxide munie de son couvercle, qui est l'insigne de Ste Madeleine, patronne de la Chartreuse de Marseille. C'est evidemment ce que les commis de d'Hozier ont appelé une boete couverte et ce a juste titre.

Quand au globe cintré et croisé de Nicolas et de Verany, c'est surement une transformation de la pyxide survenue a la suite d'une mauvaise interprétation d'un non moins mauvais dessin.

Nous sommes donc amené a conclure que les armes enrégistrées au d'Hozier sont exactes, sauf en ce qui concerne la disposition de la boite, qui au lieu d'etre placée en coeur, surmonte les clefs.

Sur le cachet du Musée Arbaud qui date evidemment du XVIIe siecle les émaux ne sont malheureusement pas indiqués, mais nous ne croyons pas nous tromper en donnant du blason de la Chartreuse de Marseille la description suivante: "d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir et surmontées d'un vase à parfum d'or."

Signé: Maurice Raimbault

Conservateur du Musée Arbaud

CHARTREUX DE MARSEILLE

d'apres la déclaration faite le 22 fevrier 1790 par le prieur
(arch.dép.—Q)

(14 religieux—7 domestiques)

—Enclos en terre,vigne,arbres,prés et jardin,dans lesquels sont enclavés l'église,le cloitre,les bâtiments de la Chartreuse,petites maisons situées en ligne de la porte d'entrée et un lavoir,le tout contenant environ 25 quarterées,produisant années communes,cultures déduites,la somme de.....2474 livres
—Propriété dite du Mataillan,en vignes,arbres,partie inculte,2 bâtiments,plus un grand bâtiment de maitre nouvellement construit et non occupé,le tout au quartier de la Magdeleine,contenant 25 quarterées,tenue à métérie par Francois Martin au prix de.....480 l
—Moulin a vent dit du Mataillan,et un autre à eau pres l'enclos,affermé à Cesar Amiel,au loyer de.....200 l
—Propriété avec bâtiments au quartier de St.Just contenant 25 quarterées,tenue à métérie par Jh.Arnaud,à...600 l
—Jardin à l'arrosage,prés,ortolailles,vignes et trois bâtiments,au quartier de la Madeleine contenant environ 22 quarterées affermés à Ant.Caillol au prix de.....1500 l
—Petit jardin au même quartier,contenant environ une quarterée 1/2 affermé à Louis Secouman au prix de.....135 l
Propriété au nord du dudit enclos,avec bâtiment et une petite terre dite la Vitrine,le tout au quartier de Saint Just,contenant environ 18 quarterée tenu à métérie par Jean Rougier et produisant annuellement cultures déduites.425 l
—Propriété en vignes,arbres et deux bâtiments au même quartier contenant 18 quarterées tenue à métérie par Claude Jeansolen au prix de.....690 l
—Propriété en vignes,jardins,prés et bâtimens ,moulin à eau,le tout au même quartier contenant environ 12 quarterées affermé à Jean Pierre Garoutte au loyer annuel de.1300 l
—Propriété en vignes,arbres et bâtiments au quartier Saint Jerome,contenant environ 18 quarterées,tenue à métérie par Germain Vin au prix de.....,872 l
—Cinq maisons contigues,aux rues de Rome,des Chartreux, et de la Glace,arrentées au loyer annuel de.....5350 l
—Une grande boutique,entresols,petits magasins,caves dépendant des dites maisons,affermés à Francois Boutin et Jh.Arnaud au loyer annuel de.....1048 l
—L'hospice qui est dans la rue de la Glace sert à l'usage des Officiers de la Chartreuse et ne produit rien.....
—La Chartreuse de Villeneuve les Avignon qui a fondé celle de Marseille,lui fait annuellement une pension de.3000 l
—67 articles de directe sur des maisons et propriétés situées dans le terroir de Marseille produisant par an....60 l
—Trois de ces derniers immeubles" Serviles " à la Chartreuse et possédés par la main morte produisent tous les dix ans au 1/2 lods de 419 liv.5 sols 6 deniers donnant un revenu annuel de .....41 l 19s 6d
Total des revenus 18175-18-6

CHARGES.

Rente à la Gde Chartreuse de Grenoble sur un capital de 1400 l— 500 l
..id..à la Chart.de Valbonne sur un capital de 3500 l.....1401
Au Chapitre de St,Victor et à la Commanderie de Marseille
5 différends1/3 lods tous les 10 ans,montant à 423 l-13 s 6 d
revenant année commune à.....42 l 3s6d
En nourriture,vestiaire,feu de 14 religieux ou freres.....11200 l
Gages et nourriture de 7 domestiques à 400 l.chaque.....2800 l
Entretien de l'église,sacristie,cellules du cloitre,
bâtiments de campagne,maison en ville et aumônes.....4300 l
Les décimes.....975 13d
Contributions nouvellement établies par la ville de Marseille..849 15 d

Total des charges.....20867 l 11d 6d

NOTA.....Il y a pour l'année un déficit de 2691 liv.13 sols lequel
——— ayant sensiblement augmenté depuis 7 ou 8 ans en raison des
sécheresses et des mauvaises récoltes,a obligé la Chartreuse à faire
des abandons en faveur de ses rentiers.
1300 liv.à Jean Pierre Faroutte,fermier du jardin de St.Just,montant
de sa rente.
1500 liv.à Balthazard Olive,sur celle du jardin de la Madeleine.
Perte considérable en vin,qui donnait un produit annuel d'env.3600 liv.
Démolitin d'un grand bâtiment,coupement de terrain et reconstruction
à neuf du dit bâtiment,nouvelles murailles.Ces pertes ont occasionné
à la Chartreuse une dépense d'environ 12000 liv.le déficit actuel est
de beaucoup diminué,puisqu'on a laissé à la Nation un capital tout
neuf,avec 2 jardins qui en sont dépendants et qui compensent,pour
plus de la moitié les arrérages dus.
Il a été porté à l'hôtel de la monnaie,le 16 novembre 1789 divers
objets d'argenterie ayant produit la somme de 2216 liv.2 sols6 deniers
mobilier non évalué.
Objets en argent 47 marcs 3 onces(inv.des objets précieux)

MONASTERE DES CHARTREUX DE MARSEILLE

Mémoire pour les Chartreux de Marseille(Archives des B.D.R. Serie C.Etats de Provence.Registre N°96,page 69.)

Ce blanc avait été laissé pour l'enregistration d'un mandement expédié aux Peres Chartreux de la ville de Marseille,le 30 ou 31 mars 1725,de la somme de 3777liv.3 sols 4 deniers pour les causes énoncées,signé par Monseigneur l'archevêque et par Messieurs les Procureurs du pays,lequel a été égaré et perdu,En ayant été fait un autre le dixieme de Juin de la dite année 1725,de la même somme.Enrégistré cy apres et les deux ne serviront que pour un seul.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

Les Peres Chartreux de Marseille.--dommages et dégats faits par les troupes pendant la contagion.--(Arch.mêmes que ci-dessus.page 96-97)

Du 6 juin 1725 mandement payable au 1er du mois de décembre prochain,aux Peres Chartreux de la ville de Marseille,de la somme de 3777 liv.3 sols 4 deniers pour pareille a laquelle a été réglé les dommages et dégats faits dans l'Enclos et Terres appartenant aux Chartreux de Marseille par les soldats des six compagnies des Regiments d'infanterie de Flandres et Brie qui ont campé dans le dit Enclos depuis le mois d'octobre 1720 jusqu'au mois de mars 1722.Tems dont la même ville de Marseille a été affligée de la contagion;ayant nous expédié le present mandement en exécution de l'Ordonnance de M,le premier president et intendant de cette province du 8 aout 1724 portant que nous faisons payer par la province aux Peres Chartreux,la somme de 3777.3.4. par semblable du montant des deux comptes ou mandement expédié par Messieurs nos devanciers le 31 mars 1722.En faveur des officiers des mêmes six compagnies des régiments de Flandres et de Brie pour deux logements pendant le susdit tems;au moien du paiement qui sera fait du present mandement,les décomptes du mandement tiendront lieu de cession et transport en faveur des Peres Chartreux de Marseille. Mais parcequ'au commencement du mois d'avril dernier,il a été par nous expédié un semblable mandement en faveur des R.P.Chartreux,lequel ayant été égaré,au moien de quoy,les deux ne serviront que pour un seul.Les Ordonnances de M,l'Intendant,les extraits des deux décomptes,deux requêtes présentées a ce sujet et autres pieces y attachées.Le tout raporté.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

Etat des sommes ~~~~~~ deues pour le logement des officiers des six compagnies des régiments des Flandres et de Brie depuis leur arrivée a Marseille au mois d'octobre 1720 jusque et y compris le dernier de mars 1722.

Regiment de Flandres arrivé le 30 oct.1720..payé 1651.13.4
.....id.....Brie....id.... le 12 oct.1720..... 2374.13.4

4026.6.8.

(Arch,B.D.R.Serie C.liasse N° 910.Etats de Provence)

SUITE

Etat des officiers qui ont passé présent aux revues faites aux compagnies des Flandres et de Brie qui ont campé a la Chartreuse de Marseille

lamdres....	De septembre 1710 a fin decembre...	9 capitaines ..	11 lieutenant
ie.....	id.....	15.....	18.....
lamdres....	De janvier 1721 a fin mars 1722....	31.....	35.....
Brie.....	id.....	40.....	42.....

(Arch,des B.D.R. Serie C.liasse N°910 Etats de Provence)

La Chartreuse de Montrieux,interets-camp de Ste Anne a Toulon.

Du 7 fevrier 1725,mandement au Dom Procureur de la Chartreuse de Montrieux, de 60 livres pour les interets d'une année a raison de trois pour cent échus le 31 decembre dernier .Et pour les deux tiers mptants a la Province de 2997£.10. de principal a laquelle somme a été estimé le dédommagement des biens appartenant aux R.P.Chartreux de Montrieu compris dans le camp retranché de Ste Anne sous Toulon,en l'année 1707 suivant le proces verbal d'estimation fait par le sieur Vallon,architecte de la province le 24 may 1709.Ce mandat a été expédié en exécution de l'oeuvre du conseil et de la déliberation de l'Assemblée générale des fournisseurs de la dite année portant que les interets des sommes principales des biens occupés par le susdit camp,seront payés deux tiers par la Province et le tiers et restant par les villes de Marseille,Arles et autres terres adjacentes.

(Arch.des B.D.R.Serie C.Etats de Provence,Registre N°96 p.34.N.696.

Marseille 7 48

PROCES-VERBAL DE LA VENTE DE LA BIBLIOTHEQUE

DES CHARTREUX DE MARSEILLE

L'an 1791 le 21 Janvier apres midi, nous commis greffier des collections de cette ville de Marseille, soussigné ayant été choisi et nommé par le Directoire du district de la ville pour faire la vente des effets mobiliers des maisons religieuses et églises supprimées conformement au decret de l'Assemblée Nationale du (ainsi dans l'original). Ensuite des affiches imprimées qui ont été placardées dans tous les lieux les plus fréquentés de cette ville, ainsi que dans les villes circonvoisines et les cantons de ce district qui ont annoncée la vente des livres de la bibliotheque des ci-devant religieux Chartreux de cette ville pour ce jourd'hui à 3 heures apres midi dans une salle des ci-devant Feuillants de cette dite ville, au requis de Messieurs les Administrateurs du dit Directoire nous nous sommes transportés à la dite heure de 3 de relevé apres midi dans le dit couvent des Feuillants avec Joseph Horet, notre trompette et dame Marie Francoise Goubret notre crieuse, ou nous avons trouvé M.M. Dominique Audibert, Laurent Granet, membres du dit Directoire et M.M. Joseph Guillaume Bertrand et Antoine Audibert, officiers municipaux, tous quatre commissaires commis par le dit Directoire et par la municipalité de cette ville pour assister aux dites ventes. Et apres avoir attendu l'heure d'expectative avons en présence des dits sieurs commissaires fait annoncer au public tant par le son de la trompe du dit Horet que par l'organe de la voix de la dite Goubert, que nous allions commencer la vente des livres des dits religieux Chartreux, ce qui a rassemblé nombre de personnes et les dits sieurs commissaires nous ayant fait représenter partie des dits livres, les avons exposés en vente, recu les offres qui nous ont été faites et délivrés iceux aux sous-nommés comme plus offrant et derniers enchérisseurs.

1 volume, intitulé la triple couronne de Bienheureuse Vierge Marie.....1 volume
Histoire du Dauphiné.....144...id..
Guesnay.....1...id..
Bible hébraique.....1...id..
163 autres volumes.....163...id..

167...id..

Et attendu l'heure tardive de 6 sonnées avons supercédé et renvoyé la continuation de la presente vente a demain 22 du courant à 9 heures du matin au present lieu, ce que nous avons fait annoncer par la trompette et nous nous sommes soussignés avec les dits Sieurs Commissaires et le trompette. Bertrand, Morel, Colomby. Et advenant le dit jour 22 Janvier 1791 nous dit commis greffier soussigné, etc...

Recherche de la France par Pasquier.....1 volume
Aristote, grec et latin.....2...id..
Saint Cirille.....1...id..
Vie de Saint Gros, in-8°.....1...id..
Oeuvres du cardinal de Berulle.....1...id..
Esclave de la Vierge Marie.....1...id..
Autres volumes.....22...id..

29 volumes

6

Et attendu l'heure tarde de Midy sonné avons supercédé et renvoyé la continuation de la presente vente a cet apres diner à 3 heures de relevée au present lieu ce que nous avons fait annoncer par la trompette et la crieuse et nous nous sommes soussignés avec les dits MessieursCommissaires et le trompette.Horet,Bertrand,Colomby.

Et advenant la dite heure de 3 apres midy du même jour,nous dit commissaire greffier soussigné,etc...

Roma subterrana.....2 volumes
L'harmonie du monde,in-f°.....1...id..
Histoire générale du Dauphiné.....1...id..
1 grammaire arabe et 1 testament arabe..2...id..in-f°
Biblioe Maxima.....19...id..
Gesta Dei.....1...id..
Autres volumes.....174...id..

200 volumes

Et attendu l'heure tardive de 6 sonné avons,etc,,,,(meme renvoi de la vente au lendemain,et ainsi pour toutes les autres vacations relevées ci-apres.)

Cartes des Provinces Unies.....1 volume
Theologie naturelle.....1...id..
Denis le Chartreux.....4...id..
Bullarium romanum.....5...id..
Bible du Louvre latin.....8..id..
Liberpsalmorum,in-f°.....1...id..
Thesaurus linguae sancte.....1...id..
S,Anselmi,in-f°.....1...id..
Lactanias opera.....1...id..
Richard,St.Victores opera.....1...id..
Dassendi,in-f°.....6...id..
Pietri l'abba.....1...id..
Vossius.....1...id..
Autres volumes.....89...id..

121 volumes

Annales des Carmes.....1 volume
Succ,on du prophete Helie.....1...id..
Cantique Canticorum.....1...id..
Autres volumes.....135...id..

138 volumes

Offices de France.....2 volumes
Statut de l'Ordre de Malthe.....1...id..
Histoirede Malthe.....1...id..
Vie des Saints.....1...id..
Bible hébraique.....1...id..
Herodote,in-f°.....1...id..
Histoire des evêques de Marseille3...id..
Maxime bibliotecа patrum.....23...id..
Autres volumes.....115...id..

148volumes

Vie des peintres et sculpteurs italiens.....1 volume
Bible hébraïque en latin.....2...id..
Euclides .....1...id..in-f°
Biblia magna,in-f°.....5...id..
Mémoires du clergé,in-f°.....6...id..
L'art de batir.....1...id..
Tertulien.....1...id..
Nouvelle collection des Ordres des Chartreux....1...id..
Revelation de Sainte Brigite.....1...id..
Simbole divin et humain,latin.....2...id..
Autres volumes.....111...id..

232 volumes

Histoire des Turcs.....2 volumes
Bible italienne.....1...id..
Statuts des Chartreux.....1...id..
Dionini cartusioni.....1...id..
Saint Bonaventure,in-f°.....1...id..
Biblia sacra.....1...id..
Statuts des Chartreux.....1...id..
Autres volumes.....190...id..

198 volumes

Calendrier des fetes de Marseille.....1 volume
Vie du cardinal Albergati,italien.....1...id..
Histoire des Indes Occidentales.....1...id..
Mercure de France.....41...id..
Suares in metaphisica.....1...id..
Annales Ordinis Cartusiensis.....1...id..
Autres volumes.....209...id..

255 volumes

Herodiam historia.....1 volume
Collectio Bulbarum.....1...id.
Ephemerides coelestium.....1...id..
Instruction des pretres.....1...id..
Autres volumes.....143...id..

147 volumes

Biblia de Lira,commentaires.....5 volumes
Hortus pastorum;Cassiani opera.....2...id.
Autres volumes.....64...id..

71 volumes

4

Oeuvres de Guillaume Duvair.....1 volume
Epitome Galcui.....1...id..
Galcui opera.....6...id..
Histoire des Carmes Déchaussés.....2...id.
Oeuvres de Berulle.....1...id.
Historiae ecclesiasticae.....4...id..
Theatrum humana vitae.....4...id..
Campanella Philosophiae.....2...id..
Dionisi in propheta.....1...id..
Dionisi Sententianum.....1...id..
Dionisi in psalmos.....1...id..
Biblia sacra.....1...id..
Dionisi.....1...id..
Autres livres.....61...id..

88 volumes

Tableau de la vie et de la mort de J.B.de Gautz...1 volume
Tertulianus predicans.....6...id..
La Psalmodie intérieure.....4...id..
Martyrologie hispani.....6...id.
Années Ste des Religieux de la Visitation Ste Marie.1.ID..
La doctrine de l'antiquité.....1...id..
Annalium ecclesiasticum.....1...id..
St.Jean Chrisostome,latin.....4...id..
Joannis Columbi Opuscula.....1...id..
Medicina catholica.....1...id..
Trusianus cartusiani.....1...id..
Jacobi de Vitriase.....1?..id..
Statut des Chartreux,3 exemplaires.....3...id..
De magistralibus.....1...id..
Autres volumes.....65...id..

98 volumes

Les fleurs des vies des Saints et fleurs des exemples..2 volumes
Eloge historique des cardinaux illustres.....1...id..
Bibliotheca Astetica.....6...id..
Bibliotheca Theologica.....6...id..
Dionisii.....3...id..
Biblia de St.Thomae.....3...id..
Theologie Gaudentii.....7...id..
Autres volumes.....68...id..

96 volumes

Oeuvres de St.Thomas.....18 volumes
Decretalis.....1...id..
Dionisii sur l'ancien testament.....1...id..
Statuts des Chartreux.....1...id..
Breviarium cartusiensis.....1...id..
La vie du Sauveur du Monde.....1...id..
Miniature de Sully.....1...id..
Mortis peccatorum.....2...id..
Thomas accampis.....1...id..
Statuts des Chartreux.....1...id..
Autres volumes.....122...id..

150 volumes

Statatus provincia Farcalquerii.....1 volume
Antiquités de la ville de Nimes.....1...id..
....id.....de Bordeaux.....1...id..
Abrégé historique des chefs de la
Province du Languedoc.....1...id..
Journal des Savants.....25...id..
Perpétuité de la Foi.....2...id..
Coelum imperium.....4...id..
Journal d'Henri III.....1...id..
L'uzure ou le vrai moyen de l'éviter.1.id..
Chapinus de juri coenobitium.....1...id..
Hug....St.Victori.....2...id..
Dom Pierre Denis.....1...id..
Un livre de chant sur velin.....1...id..
Arbor Scientia.....1...id..
Autres volumes.....164...id..

207 volumes

Les caracteres des Passions.....1 volume
Philosophie de la Cour Sainte.....2...id..
Introductio ad vita interierum.....1...id..
Il religiose.....1...id..
Chretien-interieur.....2...id..
Piété-Interieur.....2...id..
Conference de Musa.....1...id..
Roberto Bellarmini.....1...id.
Autres volumes.....36...id..

47 volumes

RECAPITULATION DE LA VENTE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

DES CHARTREUX DE MARSEILLE

Janvier 21 vendu aux encheres...167 volumes

22.....id.....129

24.....id.....259

25.....id.....381

26.....id.....453

27.....id.....218

28.....id.....186

29.....id.....246

31.....id.....254

en tout.....2293 volumes

qui ont produit la somme de 2097 livres 16 sols

VENTE D'OBJETS MOBILIER

DU MONASTERE DES CHARTREUX DE MARSEILLE

L'an 1791 et le 9 Juillet nous commis greffier des collocations de cette ville de Marseille soussigné au requis de Messieurs les Administrateurs du Directoire du district de cette ville, en suite des affiches imprimées qui ont été placardées dans tous les lieux les plus fréquentés de cette ville, ainsi que dans les villes circonvoisines et les cantons de ce district qui ont annoncé la continuation de la vente des effets mobiliers du couvent des ci-devant Chartreux de cette ville pour ce jourd'hui à neuf heures du matin dans le couvent des ci-devant Augustins de cette ville; nous nous sommes transportés sur la dite heure de neuf du matin dans une des salles du susdit couvent des Grands Augustins, ou les dits Sieurs commissaires Administrateurs ont fait transporter divers des dits effets et ou se sont trouvés Messieurs Dominique Audibert, Laurent Granet, Joseph Guillaume Bertrand et Antoine Audibert commissaire et nommés tant par le dit Directoire que par la municipalité de cette ville à l'effet d'assister aux ventes des couvents et églises suprimés et de suite en leur présence avons fait annoncer au public tant par le son de la trompette de Joseph Horet, notre trompette que par l'organe de la voix de la dite Francoise Gaubert, épouse du Sieur Dejean notre crieuse, que nous allons proceder à la vente des effets mobiliers du dit couvent des Chartreux. Ce qui a rassemblé nombre de personnes et les dits Sieurs Administrateurs nous ayant représenté partie de ces effets, les avons exposés en vente, recu les offres qui nous ont été faites et délivréiceux aux susnommés comme plus offrant et derniers encherisseurs.

1 nappe à la Venesy et un rideau indienne	
6 pots à eau, 6 assiettes, 6 ecuelles etain pesant	33 livres
.....id.....	37 1/2
20 pots à eau, 21 soucoupes, 87 assiettes 6 ecuelles	275
2 pots etain	6 1/2
	352 livres

1 porte en fer à 2 battants et 2 draps de lit tres vieux.
Les boiseries de la pharmacie qui était dans l'enclos du logement de dom Prieur, tres vieille presque hors d'usage, délivré pour 50 liv.
3 morceaux de ~~[illegible]~~ marbre qui servaient de gradin à la chapelle du Prieur, délivré pour 5 livres.
Le boisage d'une cellule ~~[illegible]~~ consistant en une garde robe servant de lit et quelques autres placards, délivrés pour 21 livre
.....id.....en bois blanc, pour 6 livres 12 sols
.....id.....tres vieux pour 3 livres 10 sols.
Le boisage et placage en noyer du refectoire, en partant de la chaire tirant vers couchant, la partie qui est au fond en entrant et tout l'autre coté qui est au nord jusqu'au coin du fond à levant qui est réservé, le tout en tres mauvais état, pour 55 livres.
Le boisage d'une cellule consistant a une garderobe servant de lit une table, une banque en noyer et plusieurs planches le tout délivré pour 35 livres
2 portes vitrées qui étaient dans une cellule délivrées pour 20 15 sols

Le boisage qui était dans la cellule occupée ci-devant par le frere Augustin délivré pour 20 livres 5 sols.
14 jarres à huile vides, 4 petits barils en bois, 1 garde manger garni en canevas et 4 jarrons délivrés pour 59 livres.
Les plaques de cheminée de la cuisine en fer, délivré pour 82 lv 15s.
Toutes les pierres qui sont sous les bancs du refectoire pour 100 lv.
Et tous les effets mobiliers du dit couvent étant vendus, avons renvoyé pour la vente des olives de la récolte pendante, en tems et lieu et nous nous sommes retirés apres nous être soussignés avec les dits Sieurs commissaires et la trompette. Horet, Bertrand, Colomby.

Et advenant ce jourd'hui (sic à l'original) Décembre 1791 en suite des nouvelles affiches imprimées placardées tant en cette ville que dans les circonvoisines qui ont annoncé la vente des olives de la récolte pendante pour ce jourd'hui à 9 heures du matin nous dit commis greffier, soussigné, nous nous sommes porté au susdit couvent des Chartreux avec Messieurs Laurent Granet et Joseph Guillaume Bertrand aux qualités qu'ils agissent sur les 9 heures du matin, ensemble Joseph Horet, trompette, de la dame Dejean notre crieuse et y étant avons fait annoncer au public tant par le son de la trompette de Joseph Horet que par l'organe de la voix de la dite Dejean que nous allions proceder à la vente aux encheres de la récolte des olives appartenant a la dite Chartreuse et ayant déclaré que cette ~~xxxx~~ récolte consiste aux olives qui sont sur les oliviers de l'enclos qui est dans l'intérieur du couvent en totalité et sur les oliviers qui sont en dehors pour la moitié seulement, attendu l'autre moitié appartient aux paysans avec la condition que les acheteurs payeront les frais de la cueillée qui seront a leur charge, ce qui sera en sus du prix de l'adjudication avons fait proclamer que ceux qui auront des offres à faire sur la dite récolte et en sus de cent livres au prix de notre estime eussent à se presenter devant nous.

Et à l'instant s'est présenté, etc.....et personne n'ayant plus voulu susdire à cette derniere offre, apres plusieurs proclamations d'icelle, avons passé la délivrance de la susdite récolte d'olives et sous les conditions ci-devant désignées moyennant la somme de 337 livres.

Et avons exposé en vente 16 blocs de pierre qui étaient devant la place de l'Eglise et avons fait proclamer par le trompette et la crieuse que ceux qui auraient des offres a y faire en sus de la la somme de 60 livres du prix de l'estimation eussent a se présenter à nous.

Et à l'instant s'est présenté, etc.....Le dit Sieur Montet en a offert 166 livres, laquelle offre ayant faite proclamer nombre de fois jusqu'à 2 heures apres midi sans que personne y ai susdit, avons passé la délivrance des susdites pierres, moyennant la susdite somme de 166 livres.

Et tous les effets étant vendus avons renvoyé pour le calcul dans le bureau du Directoire et nous nous sommes soussigné avec les dits Sieurs Commissaires et le trompette. Horet, Bertrand, Colomby.

Et advenant ce jourd'hui 15 Décembre 1791 nous dit commis greffier soussigné étant dans un des bureaux du Directoire du district de cette ville avons en présence des dits Sieurs Laurent Grenet et Joseph Guillaume Bertrand aux qualités qu'ils agissent procédé au calcul du montantde la presente vente et avons trouvé pour:

le 1 jour que la vente des livres monte à.....	156 liv.	13 sols
le 2e jour.....	93	4
3e jour.....	233	0
4e jour.....	175	11
5e jour.....	104	5
6e jour.....	221	11
7e jour.....	93	12
8e jour N.....	74	17
9e jour.....	102	17
10e jour.....	123	19
11e jour.....	1[illegible]	11
12e jour.....	122	4
13e séance, vente de biens.....	97	5
14e jour.....	84	7
15e jour.....	150	19
16e jour.....	136	17
17e jour.....	16	
Total de la vente des livres	2097 livres	16s

Et procedant ensuite au calcul de tous le reste du mobilier avons trouvé que la dix huitieme séance monte à .....138 l.

la 19.....	176,18
20.....	402,2
21.....	353,15
22.....	294,14
23.....	156,15
24.....	321,15
25.....	503
Total des ventes.....	4346 liv.15 s

Sur quoi déduisant 321 livres 15 sols pour les frais consistant savoir 36 livres payés aux portefaix qui ont transporté soit les livres, soit les effets mobiliers dans les divers endroits ou s'est faite la vente; 48 livres payées à la personne qui a été chargée de représenter les effets et les ranger pendant la vente, payé pour le transport des divers effets du couvent des Chartreux dans celui des Augustins, sur des charettes, et 180 livres 15 sols pour 14 jours de vente et 1 pour la rédaction du verbal; raison de 12 livres par jour y compris le trompette, la crieuse, papier timbré et enregistrement.....321 liv.15 s. Il reste la somme nette de 4025 livres.

Et ce fait nous nous sommes soussignés avec les dits Sieurs Commissaires Horet, Bertrand, Colomby.

Enrégistré à Marseille le 22 Octobre 1792
recu 15 sols, signé Leclerc

Extrait des Archives départ.tales des B.D.R. - Direction du district de Marseille, domaines nationaux. Livre II. Pièce N°3/Vente du mobilier des Chartreux 21 janvier 1791

Liasse 172 du district de Marseille

Effets laissés à la Sacristie des ci-devant Chartreux consistaient en:

12 aubes
24 amicts
13 corporaux
59 purificatoires
20 nappes
12 essuie mains
69 lavabos
13 chasubles
3 calices
1 ciboire
1 ostensoir sans pied
1 encensoir avec sa navette d'argent,
4 grands chandeliers de laiton et leur croix avec une petite croix pour les processions.
6 grands chandeliers d'arquemie.
1 niche pour exposer le St Sacrement en broderie et or non inventorié.
2 petits instruments pour donner la paix en émail avec un cadre de bon argent.
4 bustes de bois argenté avec leur piedestal en ebene non inventoriés
2 grands reliquaires en ebene avec des ornements partie en argent, partie en cuivre doré, non inventoriés
1 petite boite d'argent doré en dedans, renfermée dans le ciboire, non inventorié.

Il manque aux chasubles rouges les deux voiles et les bourses, un voile violet, un blanc et six bourses des corporaux.
J'ai encore un tapis vieux presque hors d'usage de huit pans de hauteur et de six de large.

Fait à l'église des ci-devant Chartreux le 27 Juillet 1791 par moi soussigné

Collomp, prêtre
vicaire proviseire